

Tunisia : Consultations de 2006 au titre de l'article IV — Rapport des services; note d'information au public sur la discussion du Conseil d'administration

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2006 au titre de l'article IV avec la Tunisie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **19 décembre 2005** avec les représentants de la Tunisie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 10 Mai 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une note d'actualisation des informations sur les récents développements en date du **18 mai 2006**.
- une note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 24 mai 2006**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration de l'administrateur pour la Tunisie

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Notes Techniques

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorisent la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TUNISIE

**Rapport des services pour les consultations de 2005
au titre de l'article IV**

Établi par les représentants des services du FMI
pour les consultations de 2006 avec la Tunisie

Approuvé par Amor Tahari et Scott Brown

Le 10 mai 2006

- Les discussions pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV se sont déroulées à Tunis du 5 au 19 décembre 2005. L'équipe était composée de M. Fanizza (Chef de mission), Mme Koranchelian, MM. Bouhga-Hagbe, Senhadji et Söderling (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale). M. Tahari était présent pour une partie de la mission.
- Les membres de la mission ont rencontré le Gouverneur Baccar (Banque centrale de Tunisie), le Ministre Kechiche (Finances) et d'autres membres du gouvernement et de l'administration. Les services ont également rencontré le principal syndicat, l'association des entreprises privées et des représentants du secteur bancaire. M. Rouai, Conseiller principal auprès de l'administrateur, a assisté à la quasi-totalité des réunions. Une conférence de presse a eu lieu à la fin de la mission.
- Les missions conjointes de la Banque et du FMI en vue d'actualiser le Programme d'évaluation du système financier (PESF) de 2002 se sont déroulées en janvier et mars 2006.
- Après avoir terminé les programmes appuyés par le FMI au début des années 90, la Tunisie a entretenu un dialogue étroit avec les services du FMI. Au fil des années, le FMI a joué le rôle de conseiller de confiance et les autorités sont restées aux commandes du programme de réforme économique. Ces dernières années, le dialogue s'est articulé autour de trois thèmes principaux : a) procéder à la réforme du cadre macroéconomique, en partie pour étayer les plans de libéralisation du compte de capital extérieur; b) remédier aux faiblesses du secteur bancaire, plus récemment par le biais d'une actualisation du PESF de 2006 qui devrait contribuer à affiner leur stratégie relative aux prêts non productifs et c) accélérer les réformes structurelles.
- La Tunisie a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2a), 3 et 4 en 1993. Le régime de change est *de facto* un régime de flottement dirigé sans trajectoire prédéterminée.
- Ludvig Söderling et Domenico Fanizza sont les principaux auteurs de ce rapport.

	Page
Synthèse.....	3
I. Généralités et principaux enjeux	4
II. Discussions de politique économique	9
A. Perspectives à court terme et enjeux de la politique macroéconomique	9
B. Stratégie à moyen terme pour accélérer la croissance et les changements structurels	12
C. Autres questions	19
III. Évaluation des services.....	19
Encadrés	
1. Régime de change.....	5
2. Stratégie de réforme à moyen terme.....	6
3. Tendances à long terme du taux de change effectif réel	11
4. Cadre macroéconomique, 2006–11	13
5. Principales recommandations relatives aux prêts non productifs de l'actualisation du PESF.....	15
Graphiques	
1. Une croissance solide	4
2. Un taux de change compétitif.....	4
3. Le niveau de revenu de la Tunisie accuse encore un retard par rapport aux pays émergents de l'OCDE.....	5
4. Le taux de chômage est en baisse mais reste élevé	5
5. Indicateurs extérieurs.....	8
6. Vulnérabilités budgétaires limitées	18
7. Viabilité de la dette extérieure : tests de limites.....	30
8. Viabilité de la dette publique : tests de limites.....	32
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–11	23
2. Balance des paiements, 2003–11	24
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2004–11	25-26
4. Situation monétaire (système financier), 2001–11	27
5. Scénario de croissance à moyen terme, 2003–11	28
6. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2001–11	29
7. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2001–11	31
Appendices	
I. Relations avec le FMI.....	33
II. Relations financières avec la Banque mondiale	36
III. Questions d'ordre statistique	39
IV. Programme de travail	42

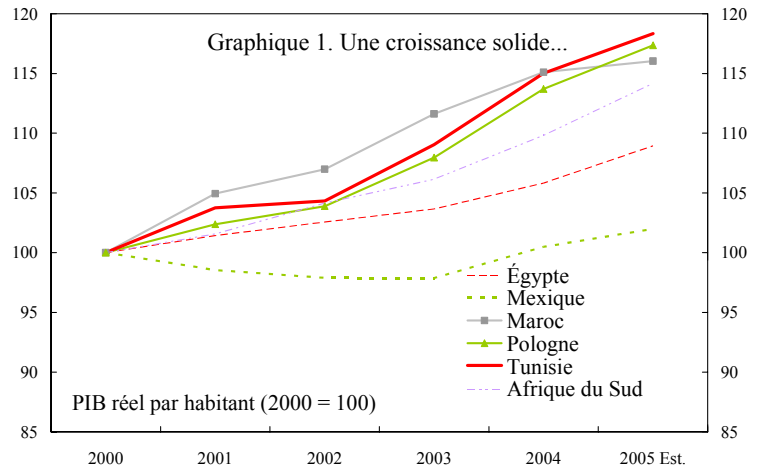
SYNTHÈSE

- L'économie tunisienne continue d'être robuste et les perspectives sont favorables. La croissance réelle du PIB est restée relativement solide en 2005, le déficit des transactions courantes a été sensiblement comblé — grâce à une nouvelle dépréciation du taux de change réel—et les réserves de change ont continué à augmenter. La croissance devrait s'accroître en 2006, avec la reprise de la production agricole et le maintien de la solidité des secteurs des services et de l'industrie.
- Bien que l'accroissement des entrées de flux financiers représente un défi pour la politique monétaire, l'orientation macroéconomique actuelle reste appropriée et l'inflation maîtrisée. Cependant, au cas où ces entrées devaient continuer, il sera essentiel d'accompagner la politique monétaire par un plan plus ambitieux de rééquilibrage des finances publiques, des remboursements supplémentaires de la dette extérieure, une accélération de la libéralisation des échanges et un accroissement de la souplesse du régime de change.
- Le déficit budgétaire s'est quelque peu creusé en 2005, à cause de l'impact des prix élevés du pétrole sur les subventions, mais il devrait revenir à 3 % du PIB en 2006. Les autorités ont continué à relever les prix du pétrole à la pompe, l'objectif étant de les libéraliser complètement au cours des années à venir. Du côté des recettes, elles entreprennent des réformes de la politique et de l'administration fiscales, à la suite de l'assistance technique offerte par le Département des finances publiques en 2005. À moyen terme, l'objectif est de ramener la dette publique en dessous de 50 % du PIB au lieu de 60 % aujourd'hui.
- La Tunisie est en train d'ouvrir progressivement le compte de capital extérieur et de passer à un régime de change flottant. Les progrès à venir doivent être étayés par la réforme du secteur bancaire, la réduction de la dette, la mise en œuvre complète du nouveau cadre de ciblage de la monnaie au sens large et un approfondissement des marchés monétaire et de change.
- La plus grande priorité de la réforme, déjà engagée par les autorités, consiste à remédier aux faiblesses du secteur financier. Bien que les indicateurs du secteur bancaire se soient sensiblement améliorés en 2005, le nombre de prêts non productifs reste élevé (environ 21% du total des prêts) et le provisionnement faible (47 % de ces prêts non productifs). Bien qu'elles n'aient pas des proportions systémiques, les vulnérabilités du secteur bancaire ralentissent la croissance et entravent tout progrès important du programme de libéralisation du compte de capital. La récente actualisation du PESF devrait contribuer à optimiser la stratégie de réforme.
- La réduction de la dette extérieure (68 % du PIB) est une autre priorité. La privatisation partielle de Tunisie Télécom en 2006 (dont la valeur est de 2,3 milliards de dollars EU, soit 7½% du PIB) est à cet égard une occasion unique. À moyen terme, il sera crucial de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques pour renforcer la position extérieure de la Tunisie.
- Pour optimiser les perspectives de croissance, il faudra aussi améliorer la souplesse du marché du travail et le climat des affaires.

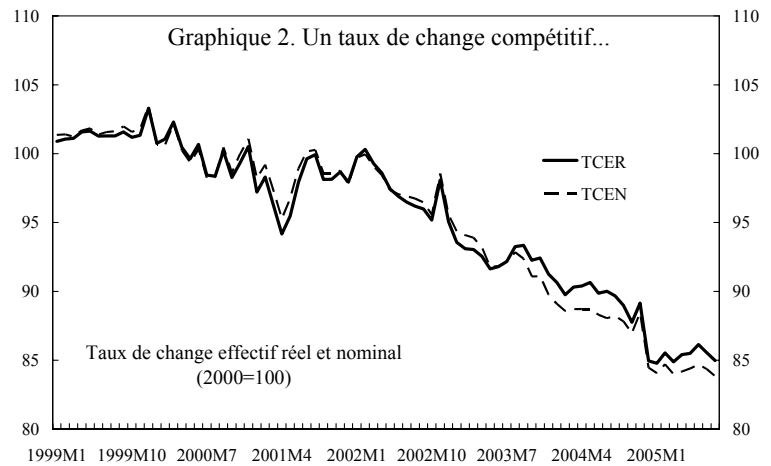
I. GÉNÉRALITÉS ET PRINCIPAUX ENJEUX

1. Au cours de la dernière décennie, les réformes axées sur le marché ont permis à la Tunisie d'enregistrer l'une des meilleures performances économiques de la région.

Des politiques budgétaire et monétaire prudentes ont assuré la stabilité macroéconomique. Parallèlement, la banque centrale de Tunisie (BCT) a géré avec souplesse le régime de change du dinar dans un contexte où les flux de capitaux extérieurs étaient restreints (voir Encadré 1). L'ouverture vers l'extérieur a été l'une des principales composantes de la stratégie de développement de la Tunisie, notamment moyennant l'Accord d'association avec l'union européenne (AAUE), signé en 1995. Les réformes structurelles progressives, associées à une dépréciation tendancielle du taux de change effectif réel (TCER) depuis 2000 ont étayé la compétitivité et la croissance des exportations. La solide croissance réelle du PIB, qui en moyenne s'est établie à 5 % au cours de la dernière décennie, combinée à des politiques sociales et, plus récemment, à une baisse des taux de chômage, se sont traduites par une réduction marquée de l'incidence de pauvreté.¹



Sources : Perspectives de l'économie mondiale et estimations des services du FMI.



Source : INS

¹ Les derniers indicateurs de pauvreté disponibles de la Banque mondiale montrent que l'incidence de pauvreté extrême a été réduite de moitié (à 4 % de la population) entre 1995 et 2000, alors que la part des personnes économiquement vulnérables a chuté de 9 à 6 % de la population au cours de la même période. Il est probable que ces indicateurs se sont encore améliorés au cours des dernières années grâce à une accélération de la croissance et une réduction du chômage.

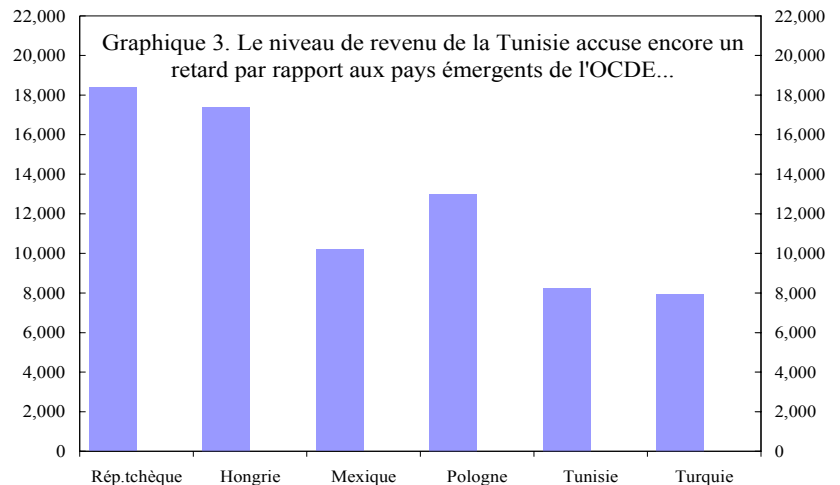
Encadré 1. Tunisie — Régime de change¹

- Jusqu'à environ 2000, la Tunisie a ciblé le taux de change effectif réel (TCER). Le pays a évité les risques potentiels associés à ce type de ciblage grâce à des politiques monétaire et budgétaire prudentes (pour de plus amples détails voir SM/02/155 et WP/02/190).
- Depuis 2000, conformément aux avis du FMI, la BCT a limité son intervention sur le marché des changes et a permis une souplesse accrue du régime de change, ce qui s'est traduit par une dépréciation réelle tendancielle.
- Le flottement dirigé actuel est une étape intermédiaire vers un régime de change flottant.

¹ La Tunisie pratique un système de monnaies multiples qui est le résultat des garanties de change accordées avant 1988 et qui expireront prochainement.

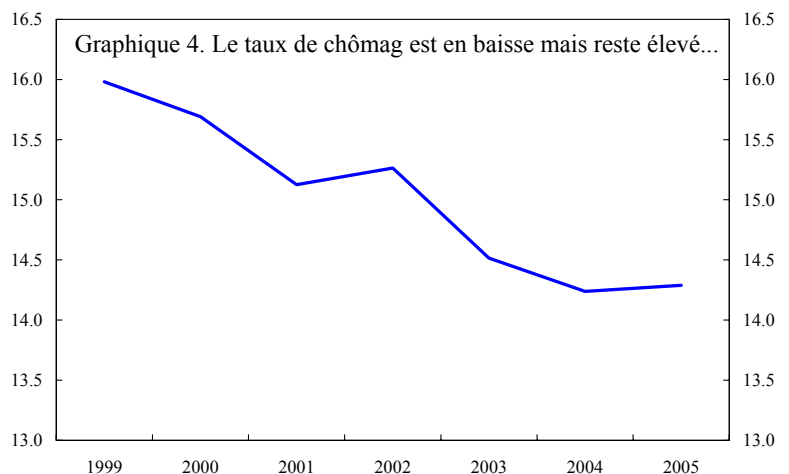
2. Toutefois, les autorités n'ont pas réussi à concrétiser les objectifs consistant à se rapprocher des niveaux de vie de l'OCDE des pays à marché émergent et à réduire le taux de chômage.

Pour rattraper le revenu par habitant en termes de parité du pouvoir d'achat de pays tels que le Mexique ou la Pologne d'ici une décennie, il faudrait un différentiel de croissance de 2 à 4 points de pourcentage en faveur de la Tunisie — au moins 1 à 1½ point de pourcentage de plus que les récentes années. Qui plus est, en dépit d'améliorations récentes, le taux de chômage reste élevé (14 %) et touche de plus en plus les diplômés universitaires.



Source: Perspectives économiques mondiales. PIB par habitant, 2005

3. La Tunisie a atteint le stade où les réformes devront s'accélérer pour maintenir l'élan de la croissance tout en assurant une intégration réussie dans l'économie régionale et mondiale. De fait, la récente surveillance du FMI a porté sur la nécessité d'accélérer la réforme structurelle et de renforcer le cadre politique macroéconomique. Bien que la libéralisation des échanges ait déjà soumis le pays à la concurrence



Source : autorités tunisiennes. En pourcentage.

étrangère, les autorités reconnaissent qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la compétitivité et la souplesse de l'économie. Pour remédier au chômage élevé chez les diplômés universitaires, les autorités sont d'accord que la transformation structurelle de l'économie doit s'accélérer en vue d'accroître le poids des secteurs à forte intensité de compétences. Cela permettrait alors de donner un coup de pouce à la croissance de la productivité, moteur d'une croissance économique soutenable. Pour relever ces défis, les autorités, en collaboration avec le FMI, ont mis au point une stratégie de croissance qui englobe la poursuite des réformes structurelles associées à un passage progressif à une ouverture du compte de capital extérieur et à un régime de change flottant (encadré 2)².

Encadré 2. Stratégie de réforme à moyen terme de la Tunisie				
Objectif	Stratégie	Politiques	Réformes d'accompagnement	
Atteindre les niveaux de revenus des pays émergent de l'OCDE et réduire le chômage	Passer progressivement à l'ouverture du compte de capital	<ul style="list-style-type: none"> Le passage progressif à un régime de change flottant La mise en place d'un nouveau cadre de politiques macroéconomiques 	<ul style="list-style-type: none"> Réforme du secteur bancaire (actualisation PESF) Rééquilibrage des finances publiques (politique et administration fiscales) Nouveau cadre de politique monétaire (ciblage de la monnaie au sens large) Développement du marché monétaire et des changes 	
		La libéralisation des échanges et la promotion de l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> Réduction tarifaire multilatérale Simplification des procédures douanières 	
	Accélérer les réformes structurelles destinées à promouvoir les activités du secteur privé moyennant :	L'amélioration du climat des affaires	Le renforcement et le développement du secteur financier	Prêt à la politique de compétitivité et de développement économique (Banque mondiale) et la nouvelle initiative de politique de voisinage (UE). Actualisation du PESF.
		La libéralisation du marché du travail		

4. De plus, pour améliorer les chances de réussite de cette stratégie, la Tunisie doit remédier à deux vulnérabilités principales :

² On trouvera dans les Questions générales pour les consultations de 2002 au titre de l'article IV (Rapport No. 02/120) un plan détaillé de la libéralisation du compte de capital en Tunisie.

- **Une dette extérieure élevée.** Les emprunts importants de l'État à l'étranger (deux tiers du total de la dette publique) ont fait grimper la dette extérieure à environ 68 % du PIB en 2005³ — un ratio élevé en comparaison avec les pays de la tranche inférieure de l'OCDE et les autres économies émergentes dont la notation du crédit souverain est similaire à celle de la Tunisie. Les tests de vulnérabilité extérieure indiquent que le ratio dette extérieure/PIB de la Tunisie est sensible aux fluctuations de la monnaie⁴. Néanmoins, le compte des transactions courantes extérieures s'est sensiblement renforcé au cours des trois dernières années, les entrées de capitaux privés ont gonflé, les réserves officielles ont doublé⁵ et le ratio dette extérieure/PIB est resté stable malgré une dépréciation réelle importante du dinar. Pendant cette période, le déficit du compte courant extérieur a été financé de plus en plus par les investissements directs étrangers (IDE). En outre, la Tunisie bénéficie depuis 1994 d'une cote d'emprunteur de premier rang et est perçue par les investisseurs comme l'un des emprunteurs les plus sûrs des marchés émergents.
- **Les faiblesses du secteur bancaire.** La BCT conserve une influence considérable sur le crédit octroyé au secteur privé car les banques commerciales dépendent du refinancement de la banque centrale. Par le passé, la BCT a tiré parti de ce pouvoir non seulement pour limiter la croissance du crédit et contenir l'inflation mais aussi pour promouvoir le crédit à certains secteurs considérés comme prioritaires par les autorités, tels que le tourisme. C'est la raison pour laquelle la culture du crédit s'est affaiblie, notamment dans les banques d'État, et d'importants prêts non productifs sont apparus. Les vulnérabilités ont été exacerbées par les chocs sur le secteur du tourisme en 2001 et 2002 et par la libéralisation des échanges en cours qui a exercé des pressions compétitives sur le secteur industriel⁶. Même si les faiblesses du secteur bancaire ne présentent pas à court terme de risques systémiques,⁷ elles restent sérieuses. De fait, les

³ Depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, les autorités ont révisé leurs chiffres de la dette extérieure à court terme pour inclure la dette commerciale (ce qui ajoute environ 6 points de pourcentage au ratio dette extérieure/PIB). Pour de plus amples détails, voir les conclusions préliminaires de la mission de consultation de 2006 au titre de l'article IV à <http://www.imf.org/external/np/ms/2006/012006.htm>.

⁴ Toutefois, l'exercice de vulnérabilité ne révèle qu'une sensibilité limitée aux chocs à la croissance, aux taux d'intérêt et au solde des transactions courantes.

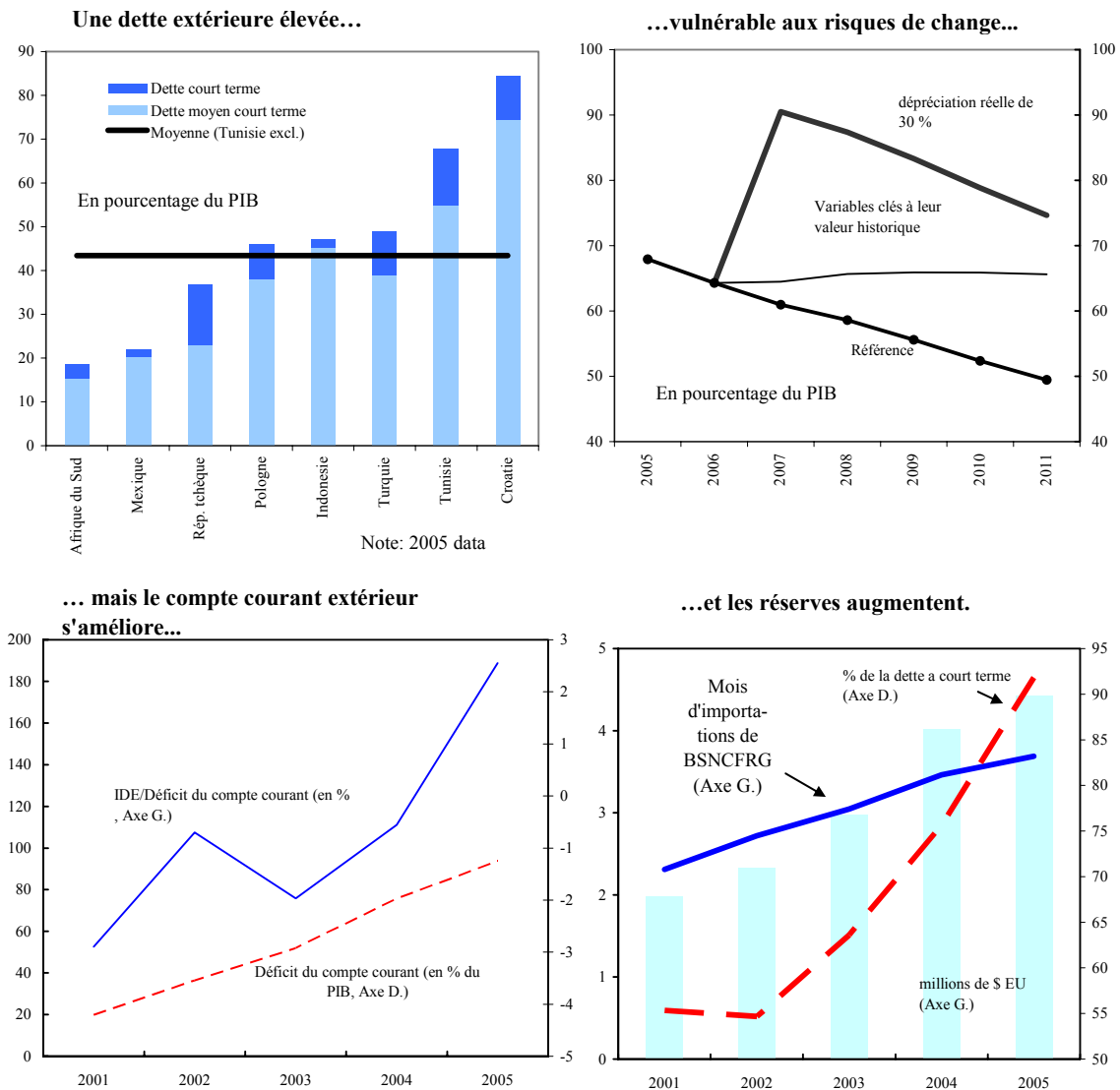
⁵ S'agissant de l'adéquation des réserves officielles, voir les Questions générales pour les consultations de 2004 au titre de l'article IV (Rapport No. /04/359).

⁶ L'exposition directe des banques aux fluctuations des taux de change et d'intérêt est limitée car leurs positions ouvertes sont réduites et leurs taux prêteurs sont généralement liés aux taux d'intérêt du marché monétaire. S'agissant de ces derniers cependant, les augmentations des taux d'intérêt pourraient avoir des effets négatifs sur le secteur des sociétés et donc sur la qualité des portefeuilles de prêts des banques.

⁷ Les tests de stress de l'actualisation du PESF de 2006 ont estimé combien il en coûterait d'assurer une capitalisation suffisante des banques publiques à environ 2 % du PIB dans le scénario le moins favorable, c'est-à-dire si : a) les prêts productifs devenaient improductifs (provisionnés à 70 %) au même rythme qu'en 2001–2003 et b) 50 % des prêts non productifs garantis par de l'immobilier étaient passés par pertes et profits. Pourtant, l'analyse de la viabilité budgétaire révèle que la dette publique baisse sensiblement à moyen terme même si l'administration publique reprend la dette conditionnelle équivalant à 10 % du PIB (voir le graphique 6 plus loin).

vulnérabilités du secteur bancaire constituent non seulement un goulet d'étranglement qui pourrait nuire aux perspectives de la croissance mais gênent aussi tout progrès substantiel du programme de libéralisation du compte de capital.⁸

Graphique 5. Indicateurs extérieurs



Sources: Perspectives de l'économie mondiale et estimations et projections du FMI.

⁸ Voir l'Évaluation de la stabilité du système financier tunisien (Rapport No. 02/119) et l'actualisation du PESF de 2006, à paraître.

Indicateurs de solidité financière des banques commerciales

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ratios d'adéquation du capital des banques commerciales	11.3	11.1	10.2	9.9	10.5	10.7
Banques privées	10.6	10.5	10.3	8.6	10.2	10.6
Banques publiques	11.8	11.8	10.1	11.5	10.8	10.7
Prêts bruts non productifs (pourcentage des prêts bruts)	21.6	19.2	20.9	24.0	23.7	20.9
Banques privées	15.4	16.1	18.1	21.6	20.4	20.0
Banques publiques	26.8	22.8	24.3	26.7	27.4	22.1
Provisions (pourcentage des prêts non productifs)	49.2	47.4	43.9	43.1	45.8	46.4
Banques privées	54.7	47.7	44.9	39.9	43.5	46.4
Banques publiques	46.6	47.1	42.9	46.2	47.6	46.3
Ratio de liquidité (actifs liquides/passifs liquides)	...	97.2	103.1	105.0	113.1	117.8
Situation nette ouverte en devises (pourcentage du capital)	0.1	0.4	0.4	0.7	0.8	0.9
Solidité de la gestion						
Rendement sur actifs	1.3	1.1	0.7	0.6	0.4	0.6
Rendement sur fonds propres	14.5	13.2	7.6	7.3	5.1	6.9

Source : autorités tunisiennes.

II. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

5. **Les discussions de politique économique ont mis l'accent sur les politiques à court et à moyen terme en vue de réduire la dette extérieure et de remédier aux faiblesses du secteur bancaire** pour créer les conditions propices à une croissance plus dynamique. S'agissant du secteur bancaire, il faut avant tout affiner la stratégie pour venir à bout des nombreux prêts improductifs puis, ultérieurement, favoriser des politiques de crédit saines. Pour ce qui est de la dette extérieure, la question clé à court terme est l'utilisation des recettes de privatisation, tandis que la poursuite du rééquilibrage des finances publiques sera déterminante à moyen terme.

A. Perspectives à court terme et enjeux de la politique macroéconomique

6. **L'économie tunisienne est toujours solide et continue à résister aux chocs.** La croissance du PIB réel est restée respectable en 2005 (4¼ %), alors que le déficit du compte courant extérieur s'est rétréci à environ 1,3 % du PIB (au lieu de 2 % l'année précédente), malgré les conditions agricoles défavorables, l'expiration de l'Accord sur les textiles et vêtements (ATV) et la demande qui reste tiède en Europe, principal partenaire commercial de la Tunisie. L'augmentation marquée des produits pétroliers n'a eu que peu d'effet sur la balance des paiements, puisque les exportations de pétrole de la Tunisie correspondent dans l'ensemble aux importations. Les réserves de change continuent à augmenter et couvrent aujourd'hui plus de 3¾ mois d'importations de biens et de services. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 5¾% en 2006 avec le retour à des niveaux habituels de production agricole et la solidité confirmée des services et de la production industrielle. Il est projeté que le solde des transactions courantes extérieures reste grosso modo inchangé. Le ratio dette extérieure/PIB devrait nettement baisser en 2006 eu égard à la solide croissance projetée et en supposant qu'une partie des recettes substantielles de privatisation attendues soient utilisées pour réduire le fardeau de la dette extérieure. Mais il est aussi vraisemblable que l'on assistera à une accélération de l'accumulation des réserves de

change imputable à la fois au produit de la privatisation et aux entrées consistantes d'autres fonds privés.

7. **L'accroissement des entrées de fonds extérieurs présente un défi pour les politiques monétaire et de change.** À ce jour, la BCT a réussi à stériliser une partie des liquidités excédentaires engendrées par ces entrées,⁹ la monnaie au sens large progressant de 10¾ % en 2005. L'inflation a pu être contenue et le crédit à l'économie a pu augmenter parallèlement à l'activité économique. Les autorités reconnaissent qu'il ne faut pas relâcher ces efforts, ou même les accélérer au cas où les entrées financières étrangères donneraient lieu à des liquidités excédentaires. Toutefois, si ces entrées persistent, il sera essentiel d'accompagner la politique monétaire d'un plan de rééquilibrage des finances publiques plus ambitieux, de procéder à des remboursements supplémentaires de la dette extérieure et d'accélérer la libéralisation des échanges. Il est tout aussi important de donner davantage de marge aux forces du marché pour les laisser déterminer le taux de change et permettre une souplesse accrue dans les deux sens. À cet égard, le taux de change effectif réel a continué à se déprécier en 2005 (en moyenne de 4½ %). Bien qu'aucun signe de désalignement du taux de change n'apparaisse clairement (encadré 3) et que la dépréciation n'ait pas donné lieu à ce jour à des pressions inflationnistes, la BCT continuera de suivre de près l'évolution dans ce domaine.

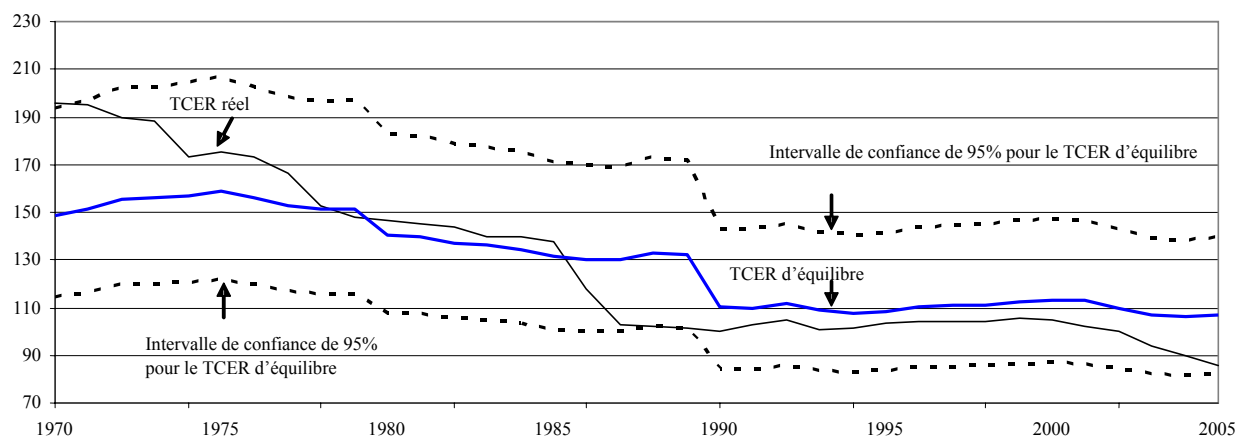
8. **Dans l'ensemble, le rééquilibrage des finances publiques est sur la bonne voie, en dépit de l'augmentation marquée des prix du pétrole en 2005.** Pour limiter l'impact des subventions à la consommation de pétrole, les autorités ont continué à relever les prix au détail d'un total cumulé de 15 % en 2005 et la loi de finances de 2006 envisage de nouvelles augmentations. En outre, les autorités ont pris des mesures pour contenir les autres dépenses en 2005 et le recouvrement des recettes fiscales a progressé d'un demi-point de pourcentage du PIB, en dépit de la baisse classique des taxes sur le commerce. Toutefois, les augmentations de salaires et les nouveaux recrutements se sont traduits par une légère progression de la masse salariale par rapport au PIB. Tout compte fait le déficit de l'administration centrale s'est quelque peu creusé en 2005, pour atteindre 3,2 % du PIB (à l'exclusion des dons et des recettes de privatisation) mais le ratio dette publique/ PIB a baissé d'environ ¾ de point de pourcentage pour atteindre 59 %. La loi de finances de 2006, qui repose sur une hypothèse des prix du pétrole de 60 dollars EU le baril, implique une augmentation du déficit d'un demi-point de pourcentage du PIB. Cependant, les autorités considèrent qu'un déficit de moins de 3 % du PIB est envisageable, même sans nouvelles coupes budgétaires parce que les projections de recettes de la loi de finances de 2006 — qui prévoient une détérioration sensible des performances fiscales— semblent conservatrices. Ce déficit moins important pourrait contribuer à la concrétisation de l'objectif à moyen terme qui consiste à ramener le ratio dette publique/PIB à moins de 50 %. Les autorités entendent continuer à financer le déficit de 2006 principalement par les obligations intérieures, malgré les recettes importantes de privatisation, afin de ne pas compliquer la gestion monétaire.

⁹ La BCT a retiré l'équivalent d'environ 1 % de la monnaie au sens large par le biais d'opérations d'open market au cours de la seconde moitié de 2005.

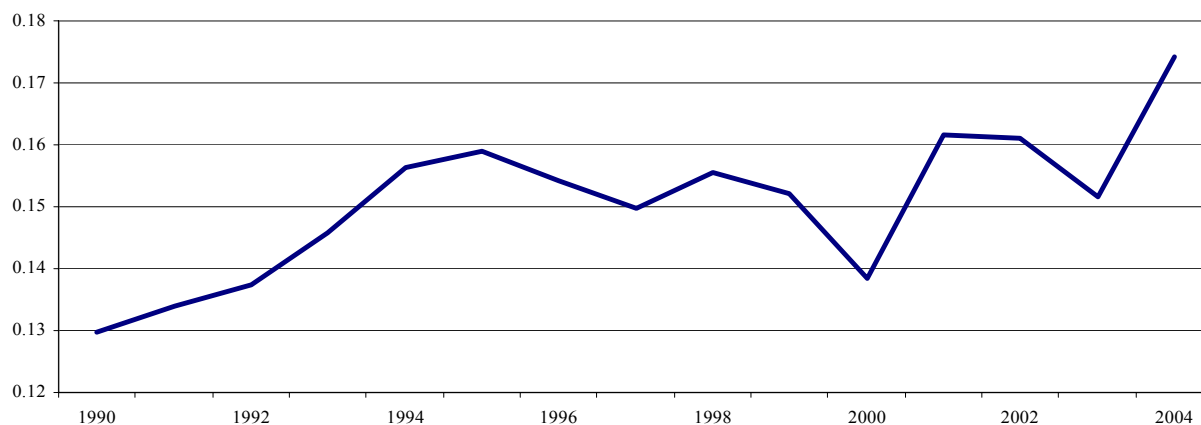
Encadré 3. Tunisie — Tendence à long terme du taux de change effectif réel

Le désalignement du dinar n'apparaît pas clairement. Bien qu'une analyse économétrique suggère que la dépréciation du TCER au cours des dernières années se soit traduite par une sous-évaluation du dinar, cette conclusion n'est pas importante sur le plan statistique (graphique 1 de l'encadré).¹ Qui plus est, le modèle ne tient pas compte des efforts de libéralisation actuellement en cours en Tunisie, notamment dans le contexte de l'AAUE, qui déboucheront vraisemblablement sur la dépréciation du TCER d'équilibre. La monnaie semble compétitive toutefois, ainsi qu'en témoigne l'augmentation de la part du marché des exportations de la Tunisie depuis le début des années 90.

Graphique 1 de l'encadré : Taux de change réels d'équilibre estimés et réels, 1970–2005 (1990=100)



Graphique 2 de l'encadré : Part occupée par la Tunisie sur le marché des exportations par rapport aux principaux partenaires commerciaux², 1990–2004 (en pourcentage)



1/ Selon la démarche élaborée par P. Lane et G.M. Milesi-Ferretti in WP/99/158 et WP/100/123, les services estiment que les taux de change d'équilibre reposent sur une analyse des données de panel des variables fondamentales qui incluent les termes de l'échange, le passif net et le PIB par habitant. Voir Questions générales 02/120 pour de plus amples détails.

2/ La Belgique, l'Égypte, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis représentent plus de 90 % des exportations de la Tunisie.

9. La privatisation partielle de Tunisie Télécom en 2006 domine les perspectives à court terme et a des conséquences majeures pour la gestion macroéconomique.

L'opération, dont la valeur est évaluée à 2,3 milliards de dollars EU, (7½ % du PIB) est la privatisation la plus importante de la Tunisie à ce jour¹⁰. La discussion a mis l'accent sur la nécessité de mettre rapidement au point une claire stratégie pour l'utilisation du produit de cette privatisation, afin d'en optimiser les avantages pour l'économie tunisienne, tout en limitant son impact sur les agrégats monétaires. À cet égard, les autorités envisagent de tirer parti de cette occasion pour réduire sensiblement la dette extérieure. Elles notent toutefois qu'à la suite des efforts déployés au cours des années passées pour amortir la dette extérieure onéreuse, il sera difficile de continuer à effectuer des remboursements anticipés de la dette sans encourir des pénalités ou des coûts élevés de refinancement. Qui plus est, elles ont noté que bien que les réserves de change de la Tunisie aient atteint un niveau confortable, elles restent inférieures à celles de nombreuses économies à marché émergent comparables. C'est pourquoi il convient de peser prudemment les options de la réduction de la dette extérieure et de l'accroissement des réserves.

10. Les indicateurs du secteur bancaire se sont améliorés en 2005. La part des prêts improductifs dans le total des prêts a baissé de 2¾ de points pourcentage pour atteindre 21 % grâce aux bons résultats du secteur du tourisme. Le provisionnement a également progressé de ¾ de point de pourcentage pour atteindre 46½ %, ce qui reflète en partie une application plus stricte des règles de provisionnement par la BCT. Les autorités ont observé que les efforts actuellement en cours pour améliorer encore le recouvrement et le provisionnement des créances douteuses devraient donner des résultats importants en 2006, notamment compte tenu des perspectives économiques favorables.

B. Stratégie à moyen terme pour accélérer la croissance et les changements structurels

11. Le reste des discussions de politique économique était axé sur les efforts des autorités en vue de renforcer le potentiel de croissance de l'économie et sa capacité à absorber une offre croissante de main-d'œuvre qualifiée. Les autorités sont convaincues que pour atteindre ces objectifs, l'économie tunisienne devra continuer à se transformer en prenant appui sur les investissements privés accrus et sur une accélération de la croissance de la productivité (voir encadré 4 pour les principales hypothèses à moyen terme). En outre, il sera essentiel de réduire les deux principales vulnérabilités de la Tunisie, à savoir la dette extérieure élevée et les faiblesses du secteur bancaire. Dans ce contexte, on a mis l'accent sur les domaines prioritaires suivants : a) la réforme du secteur financier; b) le renforcement des politiques macroéconomiques et c) l'amélioration du climat des affaires ainsi qu'une plus grande souplesse du marché du travail.

¹⁰ Le marché (3,05 milliards de dinars) a été octroyé en mars 2006. Le cadre macroéconomique suppose un paiement complet en 2006, tous les fonds étant levés à l'étranger.

Encadré 4. Tunisie — Cadre macroéconomique de 2006–11

Le cadre macroéconomique à moyen terme projette une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 6 ¼ % au cours de la période qui va de 2006 à 2011, ce qui correspond à une baisse sensible et continue du chômage. Ces objectifs de croissance exigent une augmentation des investissements privés d'environ un point de pourcentage du PIB à moyen terme et une augmentation de ½ point de pourcentage de la croissance moyenne annuelle de la productivité totale des facteurs par rapport aux cinq années passées.

Il est projeté que le déficit des transactions courantes extérieures baisse légèrement en dessous de 1,3 % du PIB, chiffre actuel. Les principales hypothèses qui appuient ces projections sont les suivantes : a) une croissance moyenne annuelle réelle des exportations non pétrolières d'environ 4½ %, quelque peu dépassée par les importations alors que la demande intérieure reprend; b) une croissance soutenue des recettes touristiques et c) une baisse des prix des importations de produits non pétroliers à moyen terme après l'augmentation brutale de 2006 (à la suite des dernières hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale).

On suppose que les emprunts extérieurs nets chuteront sensiblement en 2006 pour retrouver leur tendance habituelle. Cette hypothèse est principalement étayée par le fait que l'administration publique utilise une partie de ses recettes de privatisations pour réduire le fardeau de la dette extérieure. Cela permettrait au ratio du total de la dette extérieure/PIB de passer de 68 % en 2005 à 50 % en 2011, alors que les réserves officielles augmenteraient nettement, de 3¼ mois d'importations de biens et de services autres que les revenus des facteurs en 2005 à plus de 5½ mois en 2011.

Il est projeté que le déficit de l'administration centrale chute de 3,2 % du PIB en 2005 à 1,8 % en 2011 (à l'exclusion des dons et des recettes de privatisation). C'est pourquoi, la dette consolidée de l'État chuterait de 59 % du PIB à la fin de 2005 à 45 % à la fin de 2011.

Les principaux risques de ce scénario sont les suivants : a) l'impact retardé de l'expiration de l'ATV alors que les mesures compensatoires temporaires disparaissent; b) l'absence d'une reprise en Europe, principal partenaire commercial de la Tunisie; c) les effets négatifs des prix élevés et soutenus du pétrole sur la demande intérieure; d) de nouveaux chocs sur le secteur du tourisme. De plus, l'issue de ce scénario dépend de manière critique des efforts déployés par les autorités pour accélérer les réformes structurelles et renforcer davantage les politiques macroéconomiques.

Réforme du secteur financier

12. **Les autorités estiment que la réforme prioritaire la plus urgente consiste sans doute à remédier aux faiblesses du secteur financier, à réduire les vulnérabilités et améliorer les perspectives de croissance.** La récente mission d'actualisation du PESF est d'avis que bien que les faiblesses du secteur bancaire ne soient pas encore associées à des risques systémiques immédiats, elles ralentissent la croissance car elles contribuent aux coûts plus élevés du capital et à l'affectation inefficace des ressources. Qui plus est, on ne peut raisonnablement envisager d'intégrer le secteur financier tunisien au niveau international sans commencer par remédier à ces faiblesses, notamment pour ce qui est du nombre important de prêts non productifs.

13. **Les autorités ont récemment adopté un certain nombre de mesures destinées à améliorer la culture du crédit, à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer le**

cadre juridique pour les banques. Certaines banques n'ont pratiquement pas distribué de dividendes en 2005 car il a récemment été interdit à celles dont le provisionnement est insuffisant de procéder à ce type de distributions. Les autorités considèrent que cette interdiction est un outil puissant pour inciter les banques à améliorer leurs méthodes d'évaluation du crédit. En outre, le provisionnement est devenu complètement déductible des impôts en 2005. Les procédures juridiques pour réaliser les garanties par le biais d'une vente ordonnée par le tribunal ont également été simplifiées. Une nouvelle loi sur la sécurité financière a été adoptée en 2005, qui a pour but de garantir la transparence et la fiabilité de la comptabilité. Cette loi oblige les sociétés d'une certaine taille et avec certaines caractéristiques à désigner des auditeurs externes et à faire plus systématiquement respecter les obligations de communication des informations financières. Un nouveau projet d'amendement à la loi bancaire devrait améliorer la gouvernance en élargissant l'autorité des conseils d'administration des banques et en exigeant la création d'un comité de crédit qui lui fera rapport. De plus, la vente des parts restantes de l'État dans la Banque du Sud a été finalisée. S'agissant de la supervision, l'évaluation des principes fondamentaux de Bâle dans l'actualisation du PESF a relevé les améliorations sensibles intervenues depuis le PESF de 2002. Pour ce qui est de la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il est noté dans l'actualisation du PESF qu'il fallait exiger des clients une plus grande vigilance et encourager les rapports sur les transactions suspectes.

Encadré 5. Tunisie — Principales recommandations relatives aux prêts non productifs de l'actualisation du PESF de 2006

- Exiger un provisionnement de 70 % pour tous les prêts non productifs, qu'il existe une garantie ou non;
- Réduire d'ici à 2009 le ratio des prêts non productifs à 10 % moyennant une politique proactive de restructuration des prêts, y compris des annulations partielles accompagnées de mesures pour éviter le risque moral;
- Élaborer une stratégie pour restructurer les prêts non productifs au secteur du tourisme sur la base d'une évaluation réaliste de la capacité de remboursement de la dette des emprunteurs ;
- Réduire les retards des procédures judiciaires et avoir davantage recours aux règlements à l'amiable;
- Permettre la déduction fiscale complète des annulations partielles ;
- Renforcer la gestion des banques commerciales publiques et envisager la privatisation et la fusion des anciennes banques de développement ;
- Promouvoir la création de bureaux de crédit privés.

14. **Bien que la mission ait été rassurée par les récents progrès, elle a suggéré que la stratégie de réforme progressive entreprise par les autorités devrait éventuellement s'inscrire dans une démarche plus vigoureuse.** La qualité des portefeuilles de crédit des banques est extrêmement vulnérable au ralentissement économique, ainsi qu'en témoigne l'augmentation marquée des créances douteuses en 2003 à la suite des chocs sur le secteur du tourisme. Pour accélérer la résolution du problème des prêts non productifs, les services ont suggéré les mesures suivantes : a) renforcer la gestion des banques publiques pour assurer une amélioration de la gouvernance et de la qualité des opérations commerciales; b) veiller à l'application stricte des règles de provisionnement et des sanctions et c) prendre des mesures plus draconiennes pour régler la question de l'encours existant des prêts non productifs moyennant des annulations et une restructuration du crédit reposant sur l'étude en cours de la BCT sur les créances douteuses de longue date. S'agissant de ces dernières, la mission d'actualisation du PESF est favorable à l'adoption d'une cible précise pour les prêts improductifs (en réduisant le ratio de 10 % d'ici à 2009, voir encadré 5), en vue de libérer des ressources pour de nouveaux prêts. Dans ce contexte, les dettes devront de plus en plus être réglées à l'amiable pour limiter les retards judiciaires. Bien que dans l'ensemble d'accord, les autorités ont noté que la plupart des recommandations clés du PESF de 2002 ont été mises en œuvre et qu'elles avaient besoin de davantage de temps pour évaluer leur impact avant de remanier la stratégie actuelle. Elles entendent mettre l'accent sur le relèvement du ratio de provisionnement à 70 %, tout en ciblant un ratio précis de prêts non productifs de 15 % en 2009 et de 12 % en 2011. Les services ont aussi suggéré que l'on envisage la recapitalisation des banques publiques dont les portefeuilles de prêts sont gravement compromis, une fois que la direction aura été renforcée et que des sauvegardes auront été mises en place pour éviter une nouvelle accumulation de créances douteuses. Toutefois, les autorités n'adhèrent pas à cette idée, eu égard à la possibilité de risque moral. Elles préfèrent plutôt renforcer le recouvrement des prêts non productifs et ne pas fermer les yeux sur les comportements inacceptables.

Renforcement des politiques macroéconomiques

15. **En vue d'optimiser les avantages de l'intégration mondiale et régionale de la Tunisie, tout en limitant les risques, les autorités et le FMI travaillent ensemble au renforcement des politiques macroéconomiques.** L'un des éléments clés de la stratégie est la libéralisation progressive des flux de capitaux extérieurs. Les autorités reconnaissent que, outre les améliorations importantes dans le secteur bancaire, la stratégie doit être appuyée par un passage à un régime de change flottant, un renforcement du cadre de la politique monétaire, un approfondissement et une modernisation des marchés monétaire et de change, une solide situation budgétaire et une dette extérieure faible.

Libéralisation du compte de capital extérieur

16. **En 2005, les autorités se sont lancées dans une libéralisation progressive des flux de capitaux extérieurs**¹¹. Plus précisément, il est maintenant plus facile pour les non-résidents de participer au marché local des bons du Trésor ; les emprunts à l'étranger ont été totalement libéralisés pour les institutions financières cotées et les restrictions ont été relâchées pour les institutions non financières cotées; la plupart des acquisitions par les étrangers de titres donnant un droit de vote dans les compagnies tunisiennes ont été interdites. La première des trois phases de la stratégie de libéralisation du capital mise au point en collaboration avec les services du FMI est donc pratiquement terminée, à l'exception de certaines restrictions qui subsistent sur les IDE qui entrent en Tunisie. La suppression de ces restrictions permettra non seulement d'optimiser les transferts de connaissances en provenance de l'étranger, mais permettra aussi aux IDE de jouer un rôle plus prépondérant dans le financement du déficit du compte courant de la Tunisie. L'étape suivante, qui fait intervenir la libéralisation des investissements tunisiens à l'étranger et la libéralisation complète des investissements de portefeuille vers le pays, ne pourra être achevée que lorsque le secteur financier sera modernisé et renforcé, un régime de change flottant adopté et un nouveau cadre de politique monétaire solidement établi.

Politique monétaire et de change

17. **La BCT a réalisé de gros progrès dans la mise en œuvre d'un nouveau cadre de ciblage de la monnaie au sens large, la monnaie centrale étant la cible de base.** Ce cadre, étape intermédiaire avant le ciblage de l'inflation, a été utilisé l'année dernière en parallèle avec le cadre existant qui est axé sur le maintien de la croissance du crédit privé par rapport à la croissance du PIB nominal. L'objectif du futur ciblage de l'inflation revêt une importance accrue avec le nouveau projet de loi sur la banque centrale qui définit la stabilité des prix comme étant le principal objectif de la BCT.

18. **Cependant, il faut approfondir les marchés monétaire et de change pour pouvoir progresser vers un régime de change flottant étayé par le ciblage de l'inflation.** Dans ce contexte, il est nécessaire que le Trésor reste présent sur un large éventail d'échéances pour approfondir le marché monétaire et donner naissance à une bonne courbe de rendement. C'est la raison pour laquelle l'émission des bons du Trésor à court terme a repris en mars 2005, bien qu'elle ait été interrompue à nouveau en octobre. De plus, la suppression du plafond pour les achats par la BCT de bons du Trésor dans la nouvelle loi sur la banque centrale facilitera la création d'un portefeuille de titres pour les opérations de la politique monétaire, ce qui devrait aider à développer le marché secondaire pour ce type de titres. En outre, la BCT a réduit son rôle de fournisseur de liquidités, en laissant le volume des transactions sur le marché interbancaire augmenter sensiblement. De plus, les

¹¹ Voir aussi Notes Techniques «Tunisia: Effets Potentiels sur la Croissance de la Poursuite de la Libéralisation du Compte de Capital et des Réformes d'Accompagnement » à paraître. L'article suggère que la libéralisation du compte de capital peut contribuer à promouvoir la croissance et les IDE.

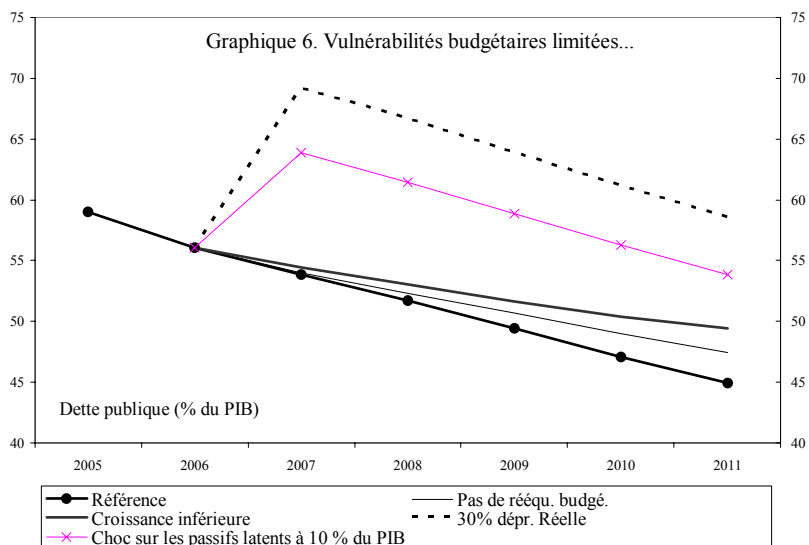
obligations de cession relatives aux recettes de change ont été éliminées en 2005, ce qui devrait contribuer à approfondir le marché des changes. Toutefois, les autorités reconnaissent que l'obligation pour les banques de transférer en fin de journée les soldes de change à la BCT (nivellement), ainsi que la pratique de la BCT qui consiste à coter tous les jours les taux de change, restent les principaux obstacles au développement du marché des changes. C'est pourquoi elles se préparent à supprimer le nivellement et envisagent de ne coter les taux de change qu'à posteriori. Les services ont aussi insisté sur l'importance d'une plus grande souplesse des taux de change et des taux d'intérêt et de l'élimination des restrictions sur les opérations à terme et les options de change pour le développement du marché, ce qui pousserait le marché à mettre au point des instruments de couverture adéquats et faciliterait la transition à un régime de change flottant et à une politique monétaire plus dynamique.

Réforme budgétaire

19. **Bien que la position budgétaire soit viable et s'améliore progressivement, les autorités reconnaissent qu'il faut accélérer la réforme budgétaire.** À juste titre, elles entendent ramener la dette publique en deçà de 50 % du PIB à moyen terme, au lieu du niveau actuel de 59 %. Le rééquilibrage des finances publiques permettrait de progresser vers deux principaux objectifs : a) la réduction de la dette extérieure et b) l'assouplissement de la politique budgétaire. Accessoirement, l'objectif consiste aussi à faciliter la réforme de la politique monétaire et de change en cimentant les attentes de faible inflation et en éliminant toutes considérations budgétaires éventuelles du processus de décision de la banque centrale sur les taux d'intérêt. L'analyse standard de la viabilité de la dette publique montre que les vulnérabilités sont limitées, sauf pour ce qui concerne les fluctuations de la monnaie. Ce dernier point reflète la part importante de la dette publique détenue par des étrangers.

20. **Les autorités entendent accélérer les efforts actuellement déployés pour améliorer le recouvrement des impôts.** Ces dernières années, les recettes fiscales se sont révélées quelque peu imprévisibles et il est vraisemblable qu'elles s'affaibliront à l'avenir en l'absence de réformes. La part croissante des secteurs moins lourdement imposés (principalement pour les exportations), l'épuisement des transferts de bénéfices des entreprises publiques sur le point d'être privatisées et la diminution des recettes douanières sont autant de défis budgétaires à relever. La Tunisie a reçu une assistance technique du Département des finances publiques du FMI en 2005, préconisant une simplification de la législation fiscale, l'imposition de limites aux exonérations et la modernisation de l'administration des impôts. Les autorités ont donc présenté un plan dont les objectifs sont les suivants : a) élargir la base d'imposition sur le revenu des sociétés, tout en réduisant son taux; b) simplifier la TVA moyennant une réduction du nombre de taux; c) réviser les incitations fiscales, notamment pour les activités offshore et d) réorganiser les incitations fiscales et accélérer l'informatisation pour optimiser l'efficacité et améliorer les services aux contribuables. En outre, elles entendent supprimer les limites sur les remboursements de crédits de la TVA, ce qui devrait minimiser les distorsions et améliorer les relations entre les autorités fiscales et le secteur privé. Néanmoins, d'autres règles fiscales encore en vigueur, telles que la retenue à la source, brisent la chaîne de la TVA et sapent son efficacité en

affaiblissant le principe fondamental d'un système déclaratif. Bien que les autorités soient conscientes de ces problèmes, elles estiment que ce type de mesures peut permettre de limiter la fraude et l'évasion fiscales.



21. **Du côté des dépenses, des réformes clés sont en cours en vue de limiter les coûts budgétaires des subventions à l'énergie, bien qu'il soit vraisemblable que la masse salariale reste élevée à moyen terme.** Les autorités ont indiqué qu'elles avaient l'intention de supprimer progressivement les subventions à la consommation de pétrole et de libéraliser la totalité des prix au détail au cours des années à venir. Parallèlement, elles sont en train de mettre en œuvre une stratégie exhaustive en vue d'une utilisation plus efficace de l'énergie, ce qui devrait minimiser l'impact de prix au détail potentiellement plus élevés sur les ménages et les entreprises. S'agissant de la réduction de la masse salariale (12 % du PIB), les autorités ont indiqué que la marge de manœuvre était réduite à moyen terme pour les raisons suivantes : a) le personnel de santé et d'éducation représente une grande partie des dépenses et les investissements en capital humain ont été essentiels pour les résultats économiques de la Tunisie et b) les efforts d'optimisation de la qualité de la fonction publique doivent s'accompagner du recrutement d'un personnel plus qualifié et mieux payé.

Climat des affaires et souplesse du marché du travail

22. **Les autorités sont convaincues qu'un secteur privé plus dynamique est essentiel pour lancer la Tunisie sur la voie d'une croissance plus élevée dans une économie de plus en plus mondialisée.** Dans ce contexte, il est indispensable d'améliorer le climat des affaires pour accroître le niveau et la qualité des investissements privés, y compris les IDE. L'accélération de la libéralisation des échanges multilatéraux et la poursuite de la réforme douanière permettraient de réduire le coût de production des entreprises. À cet égard, la simplification en cours des procédures douanières par le biais de l'informatisation, de la

sélectivité des inspections douanières et de la simplification des procédures administratives sont des développements positifs, de même que les projets de modernisation du code douanier. Qui plus est, le processus de simplification des procédures administratives pour les entreprises qui est en cours est louable et doit être intensifié.

23. **Il est nécessaire d'accroître la souplesse du marché du travail pour faciliter la réaffectation de la main-d'œuvre en réponse aux changements structurels de l'économie**¹². Une souplesse accrue encouragerait la création d'emplois qualifiés, améliorant ainsi la productivité. Cela contribuerait aussi à réduire l'impact de l'expiration de l'ATV sur l'emploi à moyen terme. Les autorités partagent cette préoccupation et ont pris des mesures pour accroître la souplesse du marché du travail au niveau du recrutement (emplois temporaires). Toutefois, la mission a avancé qu'assouplir davantage le recrutement sans relâcher les règles complexes du licenciement pourrait entraver la création d'emplois permanents. Les récentes analyses des services indiquent que la baisse du chômage au cours des années passées a coïncidé avec une diminution des frictions sur le marché du travail, bien qu'une partie de ces progrès ait été annulée par la baisse des investissements privés par rapport au PIB¹³.

C. Autres questions

24. **La Tunisie coopère avec les pays voisins pour promouvoir l'intégration économique dans la région du Maghreb.** Cette initiative a été lancée par une conférence sur la facilitation du commerce entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie en 2005.

25. **Une mission en vue d'un nouveau rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) — Module données a été effectuée en 2005.** La Tunisie souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) depuis 2001. La Tunisie participe également à un projet pilote sur la transition au Manuel de statistiques de finances publiques, édition de 2001.

III. ÉVALUATION DES SERVICES

26. **Les solides résultats économiques de la Tunisie et sa résistance aux chocs négatifs ont démontré les avantages de politiques macroéconomiques saines soutenues et de réformes axées sur le marché.** La Tunisie a progressé vers l'objectif qui consiste à se rapprocher des niveaux de revenu par habitant des pays de la tranche inférieure de l'OCDE, mais l'écart reste substantiel et ne saurait donner lieu à la complaisance. De fait, à ce stade, si la réforme économique de la Tunisie perd son élan, les progrès accomplis par le pays pourraient être compromis, alors même que l'intensification de la concurrence mondiale exige une souplesse accrue sur le plan macroéconomique et structurel. Deux vulnérabilités

¹² La question des rigidités du marché du travail a été analysée dans le document de Questions générales des consultations au titre de l'article IV (Rapport No. 04/338) et WP/05/92.

¹³ Voir les Questions générales «Business Cycle Accounting in Tunisia», à paraître.

qui subsistent — un endettement extérieur élevé et les faiblesses du secteur bancaire — pourraient porter préjudice à la stratégie de réforme. Les bonnes conditions macroéconomiques et les perspectives favorables sont une occasion de faire avancer le programme de réformes et de remédier à ces vulnérabilités.

27. **Jusqu'à présent, les politiques monétaires et de change** ont permis de faire face à l'augmentation des entrées de capitaux étrangers. C'est pourquoi l'inflation continue d'être maîtrisée et la valeur du dinar semble être appropriée. Toutefois, ces entrées pourront s'accroître à l'avenir, non seulement parce que le produit de la privatisation sera substantiel mais aussi, de manière plus générale, parce que le marché aura davantage confiance dans la performance économique de la Tunisie. Dans ce cas, la stérilisation par la BCT ne sera peut-être pas suffisante et devra être complétée par un resserrement budgétaire, une accélération de la libéralisation des échanges et une plus grande souplesse du régime de change. Il est encourageant que les autorités envisagent d'utiliser une partie du produit à venir de la privatisation pour rembourser la dette extérieure. Cette décision facilitera la gestion monétaire, réduira les vulnérabilités relatives à la dette extérieure et renforcera la position budgétaire.

28. **Il convient de féliciter les autorités de ne pas avoir permis à l'augmentation brutale du cours mondial du pétrole de faire dérailler le rééquilibrage des finances publiques.** Il semble que la réduction du déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB soit à leur portée en 2006, notamment si elles poursuivent une politique de restriction progressive des subventions des produits pétroliers. Elles seraient alors en mesure d'atteindre leur cible à moyen terme de réduction de la dette publique. Si les pressions budgétaires imputables aux prix élevés du pétrole devaient fléchir, les autorités devraient saisir l'occasion de réduire davantage le déficit.

29. **Les vulnérabilités du secteur bancaire ralentissent la croissance et entravent la réforme de politique macroéconomique.** Il est encourageant que les autorités aient mis en œuvre la plupart des recommandations clés du PESF de 2002 et affiné leur stratégie en vue d'alléger le fardeau des prêts non productifs dans le contexte de l'actualisation du PESF de 2006. Les mesures prises par les autorités donnent déjà des résultats ainsi qu'en témoignent la baisse du ratio des prêts non productifs et le provisionnement plus élevé en 2005. Les perspectives économiques favorables sont de bonne augure pour une nouvelle réduction en 2006, mais il convient de redoubler d'efforts pour assurer une véritable amélioration du portefeuille des banques à l'horizon de 3 ans.

30. **Le programme de réformes macroéconomiques à moyen terme des autorités a bien progressé;** il portait sur les éléments suivants : a) la libéralisation progressive du compte de capital extérieur; b) la mise en place d'un nouveau cadre de ciblage de la monnaie au sens large, étape intermédiaire avant le ciblage de l'inflation et c) une large réforme budgétaire.

31. **Le premier volet du plan des autorités pour la libéralisation du compte de capital extérieur est pratiquement achevé** mais il faut attendre que les conditions du secteur bancaire s'améliorent pour poursuivre les progrès. À cet égard, les autorités doivent

suivre de près l'apparition éventuelle de risques nouveaux et adapter la supervision en conséquence. Les avantages de l'intégration complète de la Tunisie dans les marchés financiers internationaux peuvent être substantiels s'agissant de l'accès à l'épargne extérieure, de la diversification des portefeuilles, de l'accroissement des investissements directs étrangers et de l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers.

32. **La mise en œuvre du nouveau cadre de ciblage de la monnaie au sens large** devrait contribuer à approfondir le marché monétaire en permettant une souplesse accrue des taux d'intérêt ; il devrait aussi aider à améliorer le mécanisme de transmission de la politique monétaire, condition nécessaire à l'adoption ultime du ciblage de l'inflation. La nouvelle loi sur la banque centrale constituera une étape importante vers la clarification de l'objectif de la politique monétaire, le renforcement de l'indépendance de la banque centrale et le recours à de nouveaux instruments pour la conduite de la politique monétaire.

33. **Les progrès de la libéralisation du compte de capital et l'élimination de l'obligation de cession devraient se traduire par l'approfondissement du marché des changes** qui est nécessaire pour finir par faire flotter le dinar. Toutefois, le nivellement constitue encore un obstacle important au développement du marché et il doit être éliminé dès que possible. Une souplesse accrue du change bidirectionnel devrait aussi favoriser un approfondissement du marché.

34. **Du côté du budget**, il est essentiel que les autorités mettent en œuvre avec fermeté leur plan de réforme fiscale non seulement pour améliorer la constance des recettes fiscales, mais aussi pour optimiser le climat des affaires en simplifiant les réglementations et en limitant la marge de discrétion dans la relation avec les contribuables. Toutefois, le rééquilibrage des finances publiques exige aussi la maîtrise de la croissance des dépenses. En ce sens, l'intention des autorités d'éliminer progressivement les subventions aux produits pétroliers et de finir par libéraliser complètement leurs prix est bienvenue. À moyen terme, il faudra aussi réduire le poids de la masse salariale qui constitue une rigidité budgétaire importante.

35. **Il est essentiel de faire diligence pour les réformes structurelles** afin de créer un environnement propice aux affaires, accroître la productivité et les investissements privés et lancer la Tunisie sur la voie d'une croissance plus élevée. Les domaines prioritaires sont la libéralisation du commerce et du marché du travail.

36. **La Tunisie s'est largement ouverte au commerce avec l'extérieur** dans le contexte de l'accord d'association avec l'UE. La libéralisation des échanges multilatéraux et régionaux doit compléter la dimension bilatérale pour que le pays tire parti de tous les avantages de marchés plus larges et plus intégrés. Il est encourageant que les autorités entendent simplifier les procédures douanières et la mission se félicite de l'intérêt que manifestent les autorités pour l'assistance technique du FMI dans ce domaine. La participation active de la Tunisie aux efforts déployés pour accroître l'intégration économique du Maghreb est aussi louable.

37. **Bien qu'en baisse, le taux de chômage de la Tunisie reste à un niveau inacceptable**, notamment dans la catégorie qualifiée de la population active. C'est pourquoi il faut davantage insister sur le volet de l'emploi dans la croissance en continuant à libéraliser le marché du travail. À cet égard, les autorités devraient envisager de relâcher les restrictions qui pèsent sur le recrutement et le licenciement.

38. **Les services du FMI félicitent les autorités pour leur détermination à assurer la transparence des politiques économiques.** La Tunisie a publié les conclusions des missions du FMI et publie régulièrement les rapports des services de ce dernier sur les consultations au titre de l'article IV.

39. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV ait lieu durant le cycle habituel de 12 mois.

Tableau 1. Tunisie — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–11

	2004	Est. 2005	Proj. 2006	Proj. 2007	Proj. 2008	Proj. 2009	Proj. 2010	Proj. 2011
Production et revenu (variation en %)								
PIB nominal	8.8	6.2	8.4	8.5	8.5	8.5	8.7	8.5
PIB réel	6.0	4.2	5.8	6.0	6.2	6.4	6.5	6.5
Déflateur du PIB	2.6	1.9	2.4	2.4	2.2	2.0	2.0	1.9
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	3.6	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Épargne nationale brute (en % du PIB)	21.9	22.7	22.7	23.0	23.3	23.4	23.7	23.7
Investissements bruts (en % du PIB)	24.2	23.9	24.1	24.2	24.4	24.5	24.7	25.1
Secteur extérieur (variation en %)								
Exportations de biens, f.o.b. (en \$EU)	20.6	8.4	4.5	4.9	4.7	5.1	5.8	5.9
Importations de biens, f.o.b. (en \$EU)	17.6	2.8	6.0	4.3	4.1	5.2	5.5	6.6
Exportations de biens, f.o.b. (volume)	10.6	1.2	2.8	3.9	4.2	4.5	4.9	4.9
Importations de biens, f.o.b. (volume)	7.3	-5.7	0.9	5.0	5.4	5.6	5.7	5.7
Balance commerciale (en % du PIB)	-8.7	-6.8	-7.6	-7.1	-6.6	-6.4	-6.2	-6.2
Comptes courants, dons exclus (en % du PIB)	-2.0	-1.3	-1.4	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.3
Investissements directs étrangers (en % du PIB)	2.1	2.5	9.5	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.5	-1.8
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-3.4	-4.5
Administration centrale (% du PIB, sauf indication contraire) 2/								
Recettes totales, dons et privatisations exclus	23.9	24.0	23.6	23.4	23.2	23.1	23.1	23.1
Total dépenses et prêts nets	26.8	27.2	26.7	26.2	25.6	25.1	25.0	24.9
Solde de l'administration centrale, dons et privatisations exclus	-2.9	-3.2	-3.0	-2.8	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8
Solde de l'admin. centrale, dons inclus, privatisations exclues	-2.6	-3.0	-2.8	-2.6	-2.2	-1.8	-1.8	-1.6
Total de la dette de l'État (étrangère et intérieure)	59.7	59.0	56.1	53.9	51.8	49.4	47.1	44.9
Dette publique en devises (% du total de la dette)	63.2	63.9	60.5	58.4	57.9	56.7	55.1	53.6
Monnaie et crédit (variation en %)								
Crédit à l'économie	5.3	7.5	6.9
Monnaie au sens large (M3) 3/	10.3	10.8	10.4
Vélocité de circulation (GDP/M3)	1.63	1.56	1.54
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en %, fin de période)	5.00	5.00
Réserves officielles								
Réserves officielles brutes (un milliard de \$EU, fin de période)	4.0	4.4	6.5	6.9	7.7	8.3	8.8	9.2
En mois d'importations de biens et de services, c.a.f.	3.5	3.7	5.1	5.2	5.6	5.7	5.7	5.6
Total dette extérieure								
Dette extérieure (milliards de \$EU)	19.8	18.5	18.7	19.3	20.2	20.8	21.2	21.8
Dette extérieure (en % du PIB)	67.8	67.9	64.3	61.0	58.6	55.6	52.4	49.5
Ratio du service de la dette (en % des exportations BSNCRF)	16.2	14.5	17.9	16.4	14.5	15.7	15.9	15.0
Indicateurs du marché financier								
Indice du marché boursier 4/	1,332	1,615	1,867
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants (millions de DT)	35,035	37,202	40,322	43,761	47,495	51,539	56,007	60,754
PIB aux prix courants (millions de \$EU)	29.2	27.3	29.1	31.6	34.4	37.3	40.6	44.0
PIB par habitant (\$EU)	2,942	2,713	2,859	3,065	3,289	3,524	3,780	4,052
Taux de chômage (%)	14.2	14.3	13.9	13.4	12.7	12.1	11.4	10.8
Population (millions)	9.9	10.1	10.2	10.3	10.5	10.6	10.7	10.9
Taux de pauvreté (Banque mondiale, "core poverty", 2000)	4.1
Taux de change : dinar/\$EU (moyenne)	1.25	1.30

Sources : autorités tunisiennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ Exclut les comptes de sécurité sociale.

3/ Système financier (banques de dépôts et banques de développement)

4/ TUNINDEX. (1000 = 1/4/1998). Données de 2006 du 7 avril 2006.

Tableau 2. Tunisie — Balance des paiements, 2003–11

	2003	2004	Est.	Projections					
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)									
Compte courant	-730	-555	-360	-403	-375	-363	-411	-427	-593
Balance commerciale	-2,270	-2,435	-1,963	-2,234	-2,254	-2,270	-2,398	-2,497	-2,751
Exportations	8,027	9,679	10,489	10,966	11,508	12,053	12,672	13,406	14,195
Énergie	801	924	1,354	1,602	1,697	1,741	1,772	1,803	1,826
Non énergie	7,226	8,755	9,135	9,364	9,811	10,312	10,900	11,603	12,369
Importations	-10,297	-12,113	-12,452	-13,200	-13,762	-14,323	-15,069	-15,902	-16,946
Énergie	-1,130	-1,331	-1,748	-2,027	-2,126	-2,160	-2,177	-2,194	-2,201
Non énergie	-9,166	-10,782	-10,704	-11,173	-11,636	-12,163	-12,892	-13,709	-14,745
Services et transferts (net)	1,539	1,880	1,603	1,831	1,879	1,907	1,987	2,070	2,158
Non compris les revenus et des facteurs sans le tourisme	1,362	1,679	1,656	1,695	1,710	1,735	1,760	1,788	1,822
Services et transferts, revenus des facteurs inclus (net)	1,477	1,839	1,976	2,048	2,115	2,206	2,296	2,395	2,499
sans les envois de fonds des ouvriers	177	201	-53	137	170	172	227	282	336
sans les paiements des intérêts sur la dette extérieure	1,250	1,431	1,404	1,404	1,459	1,523	1,588	1,654	1,721
sans les paiements des intérêts sur la dette extérieure	-572	-641	-707	-811	-821	-845	-883	-909	-931
Compte de capital et compte financier	1,115	1,528	1,305	2,427	774	1,187	1,003	902	1,005
<i>Dons exclus</i>	1,049	1,415	1,209	2,318	666	1,079	894	794	896
Compte de capital	59	107	86	104	103	103	103	103	103
Compte financier	1,056	1,421	1,219	2,323	671	1,084	899	799	901
Investissements directs étrangers (net)	553	616	679	2,780	597	649	705	766	831
Prêts à moyen et long terme (net)	823	947	360	-237	240	550	325	211	246
Décaissements	1,891	2,437	1,700	1,591	1,951	2,041	2,100	2,151	2,155
Amortissement	-1,068	-1,490	-1,340	-1,828	-1,712	-1,491	-1,775	-1,940	-1,909
Capital à court terme	-289	-103	45	-220	-166	-115	-130	-178	-175
Erreurs et omissions	-32	-39	135	0	0	0	0	0	0
Solde global	385	974	945	2,024	399	824	592	475	412
Variations des réserves brutes 1/	-653	-1033	-409	-2033	-419	-842	-605	-487	-424
Utilisation des ressources du FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs, net (augmentation -)	-653	-1033	-409	-2033	-419	-842	-605	-487	-424
Pour mémoire :									
Solde des transactions courantes/PIB (en %)	-2.9	-2.0	-1.3	-1.4	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.3
Réserves (en milliards de \$EU)	3.0	4.0	4.4	6.5	6.9	7.7	8.3	8.8	9.2
Réserves en mois d'importations de biens	3.3	3.8	4.0	5.5	5.7	6.1	6.3	6.3	6.2
Réserves en mois d'importations de biens et de services	3.0	3.5	3.7	5.1	5.2	5.6	5.7	5.7	5.6
Réserves/totale dette extérieure à court terme (%) 2/	84.0	106.7	124.9	170.7	174.3	188.2	194.6	197.3	197.0
dépôts non-résidents exclus	123.8	153.7	174.8	231.7	233.3	248.8	254.0	254.2	250.5
Réserves/dette à court terme y compris amortissements courant (%)	63.6	75.6	91.8	115.5	121.5	138.0	137.5	137.5	140.0
dépôts non-résidents exclus	84.1	96.5	116.2	140.5	147.6	168.0	164.7	163.0	165.0
Dette extérieure à moyen et long terme (en milliards de \$EU)	14.4	16.0	15.0	14.9	15.3	16.1	16.5	16.8	17.1
Dette extérieure à moyen et long terme/PIB (en %)	53.9	54.9	54.9	51.3	48.5	46.7	44.1	41.4	38.8
Dette extérieure à court terme (en milliards de \$EU)	3.6	3.8	3.5	3.8	3.9	4.1	4.3	4.5	4.7
Dette extérieure à court terme/PIB (en %)	13.3	12.9	13.0	13.0	12.5	11.9	11.5	11.0	10.6
Ratio du service de la dette (en % exp. de biens & services, FMI inclus)	15.1	16.2	14.5	17.9	16.4	14.5	15.7	15.9	15.0
Croissance réelle des exportations de biens (en %)	7.2	10.6	1.2	2.8	3.9	4.2	4.5	4.9	4.9
Non-énergie	5.4	10.4	0.8	2.8	4.0	4.4	4.8	5.2	5.2
Croissance réelle des importations de biens (en %)	3.4	7.3	-5.7	0.9	5.0	5.4	5.6	5.7	5.7
Non-énergie	0.6	7.8	-5.5	0.9	5.5	5.9	6.1	6.1	6.1

Sources : autorités tunisiennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Différent du solde global à cause des effets de valorisation.

Tableau 3. Tunisie — Opérations financières de l'administration centrale, 2004–11 1/

	2004	Est. 2005	LdF 2006	Projections					
				2006	2007	2008	2009	2010	2011
(En millions de dinars)									
Total recettes et dons et privatisations	8,577	9,152	9,640	12,620	10,454	11,238	12,134	13,157	14,275
Total recettes	8,379	8,929	9,396	9,526	10,225	11,009	11,905	12,928	14,046
Recettes fiscales	7,253	7,926	8,282	8,438	9,119	9,856	10,705	11,679	12,722
impôts directs	2,385	2,886	3,022	3,023	3,292	3,585	3,942	4,311	4,677
taxes commerciales	557	506	560	539	520	501	485	468	475
TVA	2,257	2,301	2,488	2,534	2,794	3,062	3,374	3,753	4,185
intérieur	1,139	1,189	1,226	1,289	1,464	1,660	1,879	2,154	2,458
importations	1,119	1,112	1,262	1,245	1,330	1,402	1,494	1,599	1,727
indirects	1,150	1,212	1,290	1,330	1,417	1,523	1,622	1,756	1,879
intérieur	700	741	794	803	862	946	1,015	1,116	1,197
importations	451	471	496	527	555	577	607	640	682
autres taxes	904	1,021	922	1,011	1,095	1,185	1,283	1,391	1,507
intérieur	842	949	870	931	1,010	1,096	1,190	1,293	1,403
importations	62	72	52	81	85	88	93	98	104
Recettes non fiscales	1,117	997	1,106	1,080	1,107	1,153	1,200	1,248	1,324
Revenus du capital	9	6	8	8	0	0	0	0	0
Totales dépense et prêts nets	9,378	10,109	10,831	10,753	11,446	12,149	12,941	14,004	15,133
Total dépenses	9,411	10,083	10,783	10,705	11,397	12,101	12,893	13,956	15,085
Dépenses courantes	6,983	7,688	8,302	8,277	8,740	9,194	9,700	10,471	11,289
Traitements et salaires	4,222	4,559	4,898	4,898	5,316	5,770	6,261	6,804	7,380
Biens et services	699	708	676	666	766	832	903	981	1,064
Paieement des intérêts	989	1,062	1,150	1,150	1,211	1,285	1,349	1,411	1,477
intérieur	418	473	521	521	587	645	680	725	778
extérieur	571	589	629	629	624	640	669	686	699
Transferts et subventions	1,073	1,359	1,442	1,442	1,447	1,307	1,187	1,275	1,368
CGC	200	240	258	258	268	278	288	298	308
Subventions pétrolières	203	414	500	500	415	200	0	0	0
Autres	670	705	684	684	764	829	899	977	1,060
Autres dépenses (non allouées)	0	0	136	120	0	0	0	0	0
Dépenses de capital	2,428	2,395	2,481	2,428	2,657	2,908	3,194	3,485	3,795
Investissements directs	1,346	1,245	1,379	1,379	1,584	1,743	1,930	2,111	2,305
Tansferts de capital et participations	1,082	1,150	988	989	1,073	1,165	1,264	1,373	1,490
Autres dépenses (non allouées)	0	0	114	60	0	0	0	0	0
Prê nets	-33	26	48	48	48	48	48	48	48
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisa	-999	-1,180	-1,435	-1,226	-1,220	-1,140	-1,036	-1,076	-1,087
Dons	73	63	94	94	94	94	94	94	94
Produit de la privatisation	125	161	150	3000	135	135	135	135	135
Déficit de l'administration centrale (-), dons et priv. exc	-801	-957	-1,191	1,868	-991	-911	-807	-847	-858
Financement	801	957	1,191	-1,868	991	911	807	847	858
Extérieur	207	294	-106	-750	-57	366	117	29	28
Intérieur	595	663	1,297	-1,118	1,048	545	690	818	830
Pour mémoire :									
Solde de l'admin. centrale, dons incl., priv. excl.)	-926	-1,118	-1,341	-1,132	-1,126	-1,046	-942	-982	-993
Solde primaire de l'administration centrale	188	105	-41	3,018	220	374	541	564	619
Solde primaire de l'administration centrale (dons et pri	-10	-118	-285	-76	-9	145	312	335	390
Dette del'administration générale 2/	20,916	21,949	24,357	22,605	23,566	24,579	25,463	26,380	27,292
intérieure exclue	7,707	7,923	9,958	8,931	9,810	10,342	11,022	11,836	12,664
extérieure	13,209	14,026	14,399	13,673	13,755	14,237	14,441	14,545	14,628
PIB nominal	35,035	37,202	40,305	40,322	43,761	47,495	51,539	56,007	60,754
PIB non agricole nominal	30,585	32,868	35,778	35,778	38,941	42,382	46,114	50,253	54,650
Prix du pétrole (\$/baril)	37.8	53.4	60.0	61.3	63.0	62.8	62.0	61.3	60.3
Importations	15,087	16,155	18,087	18,087	19,041	19,789	20,805	21,957	23,387

Tableau 3 (suite). Tunisie — Opérations financières de l'administration centrale, 2004–11 1/

	2004	Est. 2005	LdF 2006	Projections					
				2006	2007	2008	2009	2010	2011
(en pourcentage du PIB)									
Total recettes et dons et privatisation	24.5	24.6	23.9	31.3	23.9	23.7	23.5	23.5	23.5
Total recettes	23.9	24.0	23.3	23.6	23.4	23.2	23.1	23.1	23.1
Recettes fiscales	20.7	21.3	20.5	20.9	20.8	20.8	20.8	20.9	20.9
impôts directs (% du PIB)	6.8	7.8	7.5	7.5	7.5	7.5	7.6	7.7	7.7
taxes commerciales (% du PIB)	1.6	1.4	1.4	1.3	1.2	1.1	0.9	0.8	0.8
<i>taxes commerciales (% belles importations)</i>	3.7	3.1	3.1	3.0	2.7	2.5	2.3	2.1	2.0
TVA (% du PIB)	6.4	6.2	6.2	6.3	6.4	6.4	6.5	6.7	6.9
intérieur (% du PIB)	3.3	3.2	3.0	3.2	3.3	3.5	3.6	3.8	4.0
importations (% du PIB)	3.2	3.0	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8
<i>importations (% nouvelles importations)</i>	7.4	6.9	7.0	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4
indirect (% du PIB)	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
intérieur (% du PIB)	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
importations (% du PIB)	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1
<i>importations (% des importations)</i>	3.0	2.9	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
autres taxes (% du PIB)	2.6	2.7	2.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
intérieur (% du PIB)	2.4	2.6	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
importations (% du PIB)	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>importations (% des importations)</i>	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Recettes non fiscales	3.2	2.7	2.7	2.7	2.5	2.4	2.3	2.2	2.2
Revenus du capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total dépense est prêts nets	26.8	27.2	26.9	26.7	26.2	25.6	25.1	25.0	24.9
Total dépenses	26.9	27.1	26.8	26.5	26.0	25.5	25.0	24.9	24.8
Dépenses courantes	19.9	20.7	20.6	20.5	20.0	19.4	18.8	18.7	18.6
Traitements et salaires	12.1	12.3	12.2	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1
Biens et services	2.0	1.9	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Paiements des intérêts	2.8	2.9	2.9	2.9	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4
intérieur	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.3	1.3
extérieur	1.6	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.3	1.2	1.1
Transferts et subventions	3.1	3.7	3.6	3.6	3.3	2.8	2.3	2.3	2.3
CGC	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
Subventions pétrolières	0.6	1.1	1.2	1.2	0.9	0.4	0.0	0.0	0.0
Autres	1.9	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	6.9	6.4	6.2	6.0	6.1	6.1	6.2	6.2	6.2
Investissements directs	3.8	3.3	3.4	3.4	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8
Transferts de capital et participations	3.1	3.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Déficit de l'administration centrale (-), dons et priv.excl.	-2.9	-3.2	-3.6	-3.0	-2.8	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8
Dons	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Produit de la privatisation	0.4	0.4	0.4	7.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Déficit de l'administration centrale (-), dons et priv. inclus	-2.3	-2.6	-3.0	4.6	-2.3	-1.9	-1.6	-1.5	-1.4
Financement	2.3	2.6	3.0	-4.6	2.3	1.9	1.6	1.5	1.4
Extérieur	0.6	0.8	-0.3	-1.9	-0.1	0.8	0.2	0.1	0.0
Intérieur	1.7	1.8	3.2	-2.8	2.4	1.1	1.3	1.5	1.4
Pour mémoire :									
Solde de l'administration centrale, (dons inc., priv.excl.)	-2.6	-3.0	-3.3	-2.8	-2.6	-2.2	-1.8	-1.8	-1.6
Solde primaire de l'administration centrale	0.5	0.3	-0.1	7.5	0.5	0.8	1.1	1.0	1.0
Solde primaire de l'admin.centrale (dons & priv. exc.)	0.0	-0.3	-0.7	-0.2	0.0	0.3	0.6	0.6	0.6
Dette de l'administration générale 2/	59.7	59.0	60.4	56.1	53.9	51.8	49.4	47.1	44.9
sans intérieur	22.0	21.3	24.7	22.2	22.4	21.8	21.4	21.1	20.8
extérieur	37.7	37.7	35.7	33.9	31.4	30.0	28.0	26.0	24.1

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

Inclut les fonds spéciaux, les fonds de concours. N'inclut pas le système de sécurité sociale (CSS)

2/ La dette brute inclut la dette du fonds de sécurité sociale (CSS) et exclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 4. Tunisie — Situation monétaire (système financier), 2001–06

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
(En millions de dinars)						
Avoirs extérieurs (net)	1,597	1,909	2,279	3,126	4,146	7,010
Avoirs extérieurs	3,811	4,154	4,547	5,802	7,356	10,291
BCT	2,935	3,134	3,629	4,843	6,060	8,967
Engagements extérieurs	-2,214	-2,246	-2,268	-2,675	-3,210	-3,281
Avoirs intérieurs nets	15,805	16,392	17,178	18,340	19,642	19,257
Crédit intérieur	22,311	23,744	24,669	26,366	28,379	30,235
Crédit à l'État (net)	2,674	2,790	2,758	3,283	3,574	3,729
Crédit net de la BC	-244	-290	-504	-597	-636	-636
Banque commerciale	1,546	1,642	1,746	2,180	2,274	2,429
Crédit à l'économie	19,637	20,954	21,911	23,084	24,805	26,506
Autres postes (net)	-6,506	-7,352	-7,491	-8,026	-8,737	-10,978
Monnaie plus quasi-monnaie (M2)	16,052	16,681	17,859	19,846	22,085	24,388
Monnaie (M1)	6,745	6,618	6,992	7,686	8,600	9,496
Devise	2,378	2,518	2,663	2,968	3,292	3,635
Dépôts à vue	4,367	4,100	4,328	4,718	5,308	5,862
Quasi-monnaie	9,307	10,063	10,868	12,161	13,485	14,891
Dépôts à long terme (M3-M2)	1,350	1,619	1,598	1,620	1,703	1,880
Monnaie au sens large (M3) 1/	17,402	18,301	19,457	21,467	23,788	26,268
(Variation annuelle en pourcentage)						
Avoirs extérieurs (net)	13.4	19.5	19.4	37.2	32.6	69.1
Crédit intérieur	8.4	6.4	3.9	6.9	7.6	6.5
Crédit à l'État (net)	-3.6	4.4	-1.2	19.0	8.9	4.3
Crédit à l'économie	10.3	6.7	4.6	5.3	7.5	6.9
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.3	3.9	7.1	11.1	11.3	10.4
Monnaie au sens large (M3)	11.3	5.2	6.3	10.3	10.8	10.4
(Variations en pourcentage du stock initial de M3)						
Avoir extérieurs (net)	1.2	1.8	2.0	4.4	4.7	12.0
Crédit intérieur	11.1	8.2	5.1	8.7	9.4	7.8
Crédit à l'État (net)	-0.6	0.7	-0.2	2.7	1.4	0.7
Crédit à l'économie	11.7	7.6	5.2	6.0	8.0	7.2
Autres postes (net)	-1.0	-4.9	-0.8	-2.8	-3.3	-9.4
Pour mémoire :						
Vélocité (GDP/M3)	1.65	1.64	1.66	1.63	1.56	1.54
Multiplicateurs (M3/M0)	5.52	5.70	5.74	5.65	5.13	5.36
PIB	28,757	29,933	32,212	35,035	37,202	40,322
Croissance nominale du PIB	7.8	4.1	7.6	8.8	6.2	8.4

Sources : autorités tunisiennes et estimations et projections du FMI.

1/ M2 plus les dépôts à long terme.

Tableau 5. Tunisie — Scénario de croissance à moyen terme, 2003–11

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	(En pourcentage)								
Croissance du PIB réel	5.6	6.0	4.2	5.8	6.0	6.2	6.4	6.5	6.5
Agriculture 1/	21.5	10.1	-5.0	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Non agriculture	3.6	5.4	5.6	6.2	6.3	6.5	6.7	6.8	6.8
Taux de chômage	14.5	14.2	14.3	13.9	13.4	12.7	12.1	11.4	10.8
Inflation	2.8	3.6	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Croissance réelle des exportations 2/	0.1	7.8	2.5	3.8	3.9	4.1	4.3	4.6	4.6
	(En pourcentage du PIB)								
Épargne nationale brute	22.2	22.2	22.7	22.7	23.0	23.3	23.4	23.7	23.7
Consolidée de l'État 3/	4.0	4.5	3.5	3.3	3.6	4.0	4.4	4.5	4.7
Reste de l'économie	18.2	17.7	19.1	19.4	19.4	19.3	19.0	19.1	19.1
Investissements bruts	25.1	24.2	23.9	24.1	24.2	24.4	24.5	24.7	25.1
Consolidés de l'État	7.2	7.0	6.5	6.1	6.1	6.2	6.3	6.3	6.3
Reste de l'économie	17.9	17.2	17.4	18.0	18.0	18.2	18.2	18.4	18.8
Déficit épargne-investissements	-2.9	-2.0	-1.3	-1.4	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.3
Consolidé de l'État	-3.1	-2.5	-3.0	-2.7	-2.5	-2.2	-1.8	-1.7	-1.6
Reste de l'économie	0.2	0.5	1.7	1.4	1.3	1.1	0.7	0.7	0.3
Pour mémoire :									
Solde de l'État consolidé	-3.1	-2.5	-3.0	-2.7	-2.5	-2.2	-1.8	-1.7	-1.6
Compte des transactions extérieures	-2.9	-2.0	-1.3	-1.4	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.3
Formation brute de capital fixe	23.4	22.6	22.6	22.7	22.8	23.1	23.2	23.4	23.8

Source : estimations des services du FMI de 2003.

1/ Basé sur la croissance moyenne de la production agricole à partir de 2001.

2/ Biens et services, non compris les revenus des facteurs.

3/ Inclut la sécurité sociale, exclut les recettes de privatisation.

Tableau 6. Tunisie — Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2001–11
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Compte courant stabilisant l'endettement 6/ -4.3
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
1 Référence : dette extérieure	65.8	67.6	67.2	67.8	67.9	64.3	61.0	58.6	55.6	52.4	49.5	
2 Variation de la dette extérieure	6.7	1.8	-0.4	0.6	0.1	-3.6	-3.3	-2.4	-3.0	-3.2	-2.9	
3 Flux créateurs d'endettement reconnus (4+8+9)	1.1	-8.6	-10.1	-6.2	3.5	-12.0	-4.4	-4.4	-4.4	-4.3	-3.8	
4 Déficit des transactions courantes, hors intérêts	2.0	1.1	0.7	-0.2	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.3	
5 Déficit de la balance des biens et services	4.2	3.7	3.4	2.6	1.1	1.9	1.7	1.6	1.7	1.7	2.1	
6 Exportations	48.3	42.1	40.7	45.1	51.6	50.5	48.7	46.9	45.4	44.1	43.0	
7 Importations	52.5	45.8	44.1	47.6	52.8	52.3	50.4	48.5	47.1	45.9	45.1	
8 Entrées de capitaux nets non créateurs d'endettement (négatif)	-2.2	-3.6	-2.1	-2.2	-2.6	-9.6	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	
9 Dynamique automatique de la dette 1/	1.3	-6.2	-8.6	-3.8	7.0	-1.4	-1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4	
10 Contribution du taux d'intérêt nominal	2.3	2.2	2.1	2.1	2.2	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8	1.7	
11 Contribution de la croissance réelle du PIB	-2.9	-1.0	-3.2	-3.7	-3.1	-3.7	-3.5	-3.5	-3.5	-3.3	-3.1	
12 Contribution des prix et des taux de change 2/	1.9	-7.4	-7.5	-2.2	7.8	
13 Résiduels, y compris variations des avoirs extérieurs bruts (2-3) 3/	5.6	10.4	9.7	6.8	-3.4	8.3	1.0	2.0	1.4	1.0	0.9	
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	136.0	160.4	165.2	150.5	131.5	127.4	125.3	124.9	122.5	118.6	115.0	
Besoins bruts en financement extérieur (en milliards de dollars EU)	3.3	4.5	4.9	5.6	5.5	5.8	5.9	5.8	6.3	6.6	7.0	
en pourcentage du PIB	16.6	20.0	18.3	19.2	20.0	19.8	18.6	16.9	16.8	16.4	15.8	
Scénario avec variables clés à leurs moyennes historiques 5/						64.3	64.5	65.7	65.9	65.9	65.6	-3.1
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	4.9	1.7	5.6	6.0	4.2	5.8	6.0	6.2	6.4	6.5	6.5	
Déflateur du PIB et en dollars EU (variation en pourcentage)	-3.1	12.7	12.6	3.3	-10.4	0.9	2.5	2.4	2.0	2.0	2.0	
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	4.0	3.8	3.6	3.5	3.1	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	
Croissance des exportations (en termes de dollars EU, en %)	10.7	-0.2	14.7	21.4	7.0	4.4	4.8	4.7	5.1	5.6	5.8	
Croissance des importations (en termes de dollars EU, en %)	12.0	-0.2	14.4	18.4	3.4	5.9	4.6	4.5	5.5	5.8	6.7	
Solde des transactions courantes, hors intérêts	-2.0	-1.1	-0.7	0.2	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.3	
Entrées de capitaux nets non créateurs d'endettement	2.2	3.6	2.1	2.2	2.6	9.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	

1/ Dérivés $[r - g - p(1+r)]/(1+g+p+gp)$ fois le stock de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; p = variations du déflateur du PIB intérieur en terme de dollars EU; g = taux de croissance réelle du PIB.

g = appréciation nominale (augmentations en dollars de la monnaie locale) et α = part de la dette libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

2/ La contribution des variations de prix et du taux de change est défini $[-p(1+r)]/(1+g+p+gp)$ fois le stock de la dette de la période préalable; p augmente lorsque la monnaie intérieure s'apprécie ($\varepsilon > 0$) et l'inflation augmente (sur la base du déflateur du PIB).

3/ Aux fins des projections, la ligne inclut l'impact d'un des variations de prix et de taux de change. La volatilité du résiduel est exagérée par le calcul de l'effet du taux de change, qui suppose que toute la dette étrangère est libellée en dollars EU. Cet effet est particulièrement prononcé en 2003 lorsque le dinar tunisien s'est apprécié par rapport au dollar EU, tout en se dépréciant par rapport aux autres principales monnaies.

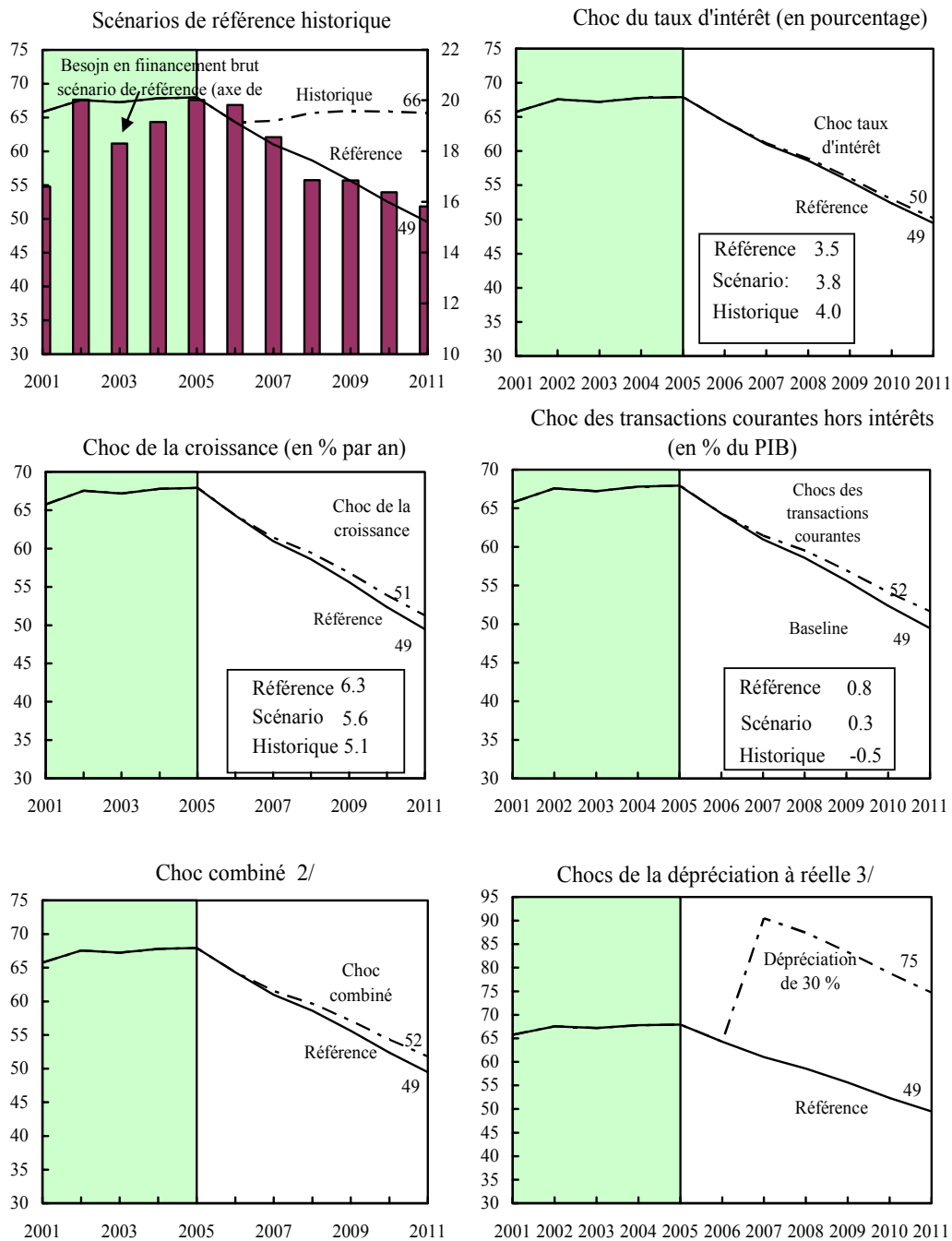
Cet effet est particulièrement prononcé en 2003 lorsque le dinar tunisien s'était apprécié par rapport au dollar EU, tout en se dépréciant par rapport aux autres principales monnaies.

4/ Défini comme le déficit du compte courant, plus l'amortissement de la dette à moyen et à long terme à la fin de la période préalable.

5/ Les principales variables incluent la croissance réelle du PIB, la croissance du déflateur du dollar et à la fois les transactions courantes hors intérêts et les flux non créateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

6/ Un solde constant à longue échéance stabilise le ratio d'endettement si l'on suppose que les principales variables (croissance réelle du PIB, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur du dollar et les flux de nos créateurs d'endettement en pourcentage du PIB) reste au niveau des projections de l'année dernière.

Graphique 7. Tunisie — Viabilité de la dette extérieure : tests des limites 1/
(Dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données du bureau du pays et estimations des services.

1/ Les zones sombres représentent les données réelles. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi-écart type. Les figures des encadrés représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans la référence et le scénario présentés. On voit aussi la moyenne historique sur 10 ans de la variable.

2/ Les chocs permanents d'un quart d'écart type appliqués aux taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.

3/ La dépréciation unique de 30 % se produit en 2006

Tableau 7. Tunisie — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2001–11
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual										Projections					Solde primaire stabilisateur de l'endettement 9
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
Référence : Dette du secteur public 1/ sans la dette libellée en devises	62.7	61.5	60.4	59.7	59.0	56.1	53.9	51.8	49.4	47.1	44.9	44.9	44.9	44.9	1.9	
Variation de la dette du secteur public	1.9	-1.2	-1.1	-0.7	-0.7	-2.9	-2.2	-2.1	-2.3	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2		
Flux créateurs d'endettement reconnus (4+7+12)	0.5	-4.4	-4.8	-3.0	4.1	-9.3	-2.2	-2.3	-2.5	-2.4	1.0	1.0	1.0	1.0		
Déficit primaire	-0.4	-0.3	0.3	-0.3	0.1	-0.1	-0.2	-0.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8		
Recettes eidons	29.8	30.3	29.7	30.0	29.9	29.7	29.4	29.2	29.1	29.1	29.1	29.1	29.1	29.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	29.4	30.1	30.0	29.6	30.1	29.6	29.2	28.7	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3		
Dynamique automatique de la dette 2/	0.8	-3.0	-5.1	-2.3	4.4	-1.7	-1.6	-1.5	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance 3/	-1.4	0.6	-1.5	-2.0	-0.6	-1.7	-1.6	-1.5	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2		
dont contribution du taux d'intérêt réel	1.4	1.6	1.6	1.3	1.8	1.4	1.5	1.5	1.6	1.5	1.6	1.5	1.6	1.6		
dont contribution de la croissance réelle du PIB	-2.8	-1.0	-3.2	-3.4	-2.4	-3.2	-3.1	-3.1	-3.1	-3.0	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8		
Contribution de la dépréciation du taux de change 4/	2.2	-3.6	-3.6	-0.3	5.1		
Autres flux créateurs d'endettement reconnus	0.0	-1.1	0.0	-0.4	-0.4	-7.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	3.1	3.1	3.1	3.1		
Recettes de privatisation (négatif)	0.0	-1.1	0.0	-0.4	-0.4	-7.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	3.1	3.1	3.1	3.1		
Comptabilisation des engagements implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	
Autres (préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	
Résiduel, y compris variation des actifs (2-3) 5/	1.5	3.2	3.8	2.3	-4.8	6.3	0.0	0.2	0.2	0.1	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2		
Ratio dette du secteur public/recettes 1/	210.6	202.7	203.4	199.2	197.0	188.6	183.0	177.1	169.6	161.9	154.3	154.3	154.3	154.3		
Besoin brut en financement 6/ en milliards de dollars EU	5.8	6.3	5.8	6.0	5.7	6.7	5.6	4.2	4.3	4.2	3.9	3.9	3.9	3.9		
1.2	1.3	1.5	1.7	1.6	2.0	1.8	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7			
Scénario avec les principales variables à leurs moyennes historiques 7/																
Scénario sans changement de politique (solde primaire constant) en 2005-2010																
						56.1	54.4	53.0	51.6	50.3	48.9	48.9	48.9	2.2		
						56.1	54.0	52.3	50.7	49.0	47.5	47.5	47.5	1.8		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en %)	4.9	1.7	5.6	6.0	4.2	5.8	6.0	6.2	6.4	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5		
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette publique (en %) 8/	5.5	5.1	4.9	5.1	5.1	5.2	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5		
Taux d'intérêts réels moyens (taux nom. moins variation du déflat. du PIB, en %)	2.6	2.7	3.0	2.5	3.2	2.8	3.0	3.2	3.5	3.5	3.7	3.7	3.7	3.7		
Appréciation nominale (augment. de la valeur en \$ EU de la monnaie locale, en %)	-5.7	10.1	10.4	0.7	-12.0		
Taux d'inflation (déflat. du PIB, en %)	2.8	2.4	2.0	2.6	1.9	2.4	2.4	2.2	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9		
Croissance des dépenses réelles prim. (déflatées par le déflat. du PIB, en %)	5.0	3.9	5.4	4.6	5.7	4.3	4.4	4.4	4.4	5.0	6.5	6.5	6.5	6.5		
Déficit primaire	-0.4	-0.3	0.3	-0.3	0.1	-0.1	-0.2	-0.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8		

1/ Indique la couverture du secteur public, par ex. l'administration générale ou le secteur public non financier. Indique aussi si la dette nette ou brute est utilisée.

2/ Dérivé $[(r - \pi(1+g) - g + \alpha e(1+r)] / (1+g+r+\pi)$ fois le ratio de la dette de la période préalable, avec r = taux d'intérêt, π = taux de croissance du déflat. du PIB, g = taux de croissance réelle du PIB, α = part de la dette libellée en devises et e = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur de la monnaie locale en dollars EU).

3/ La contribution des taux d'intérêts réels dérivés du numérateur de la note en bas de page 2/ car $r - \pi(1+g)$ et la contribution de la croissance réelle- g .

4/ La contribution du résiduel est exagérée par le calcul de l'effet du taux de change, qui suppose que la totalité de la dette étrangère est libellée en dollars EU. Cet effet est particulièrement prononcé en 2010 lorsque le dollar tunisien s'est apprécié par rapport au dollar EU tout en se dépréciant par rapport aux autres monnaies principales.

5/ La volatilité du résiduel est exagérée par le calcul de l'effet du taux de change, qui suppose que la totalité de la dette étrangère est libellée en dollars EU. Cet effet est particulièrement prononcé en 2010 lorsque le dollar tunisien s'est apprécié par rapport au dollar EU tout en se dépréciant par rapport aux autres monnaies principales.

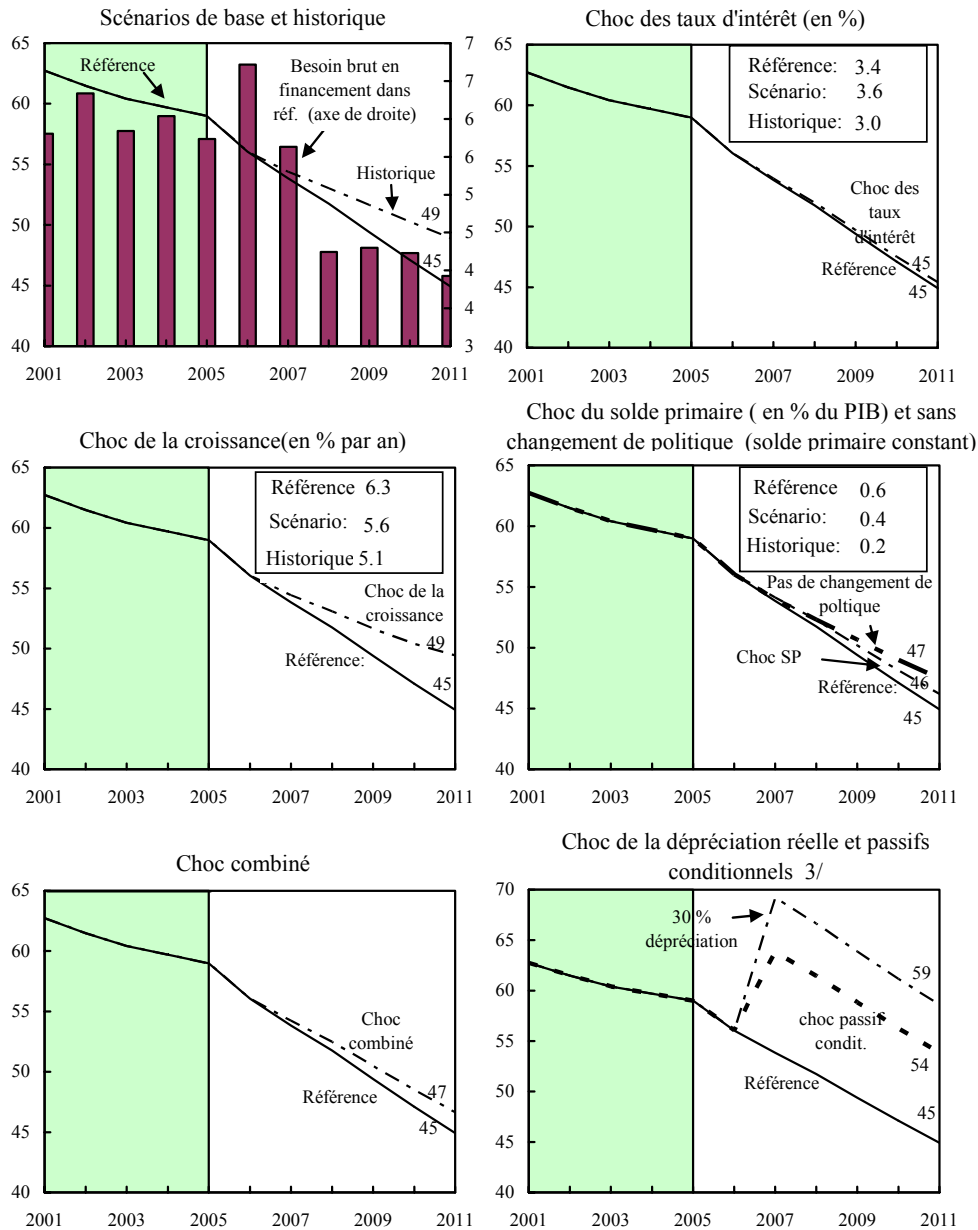
6/ Défini comme le déficit du secteur public, plus l'amortissement de la dette du secteur public à moyen et long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période préalable.

7/ Les principales variables incluent la croissance réelle du PIB, le taux d'intérêt réel et le solde primaire en pourcentage du PIB.

8/ Dérivé comme les dépenses d'intérêts nominaux divisés par le stock de la dette de la période préalable.

9/ Suppose que les principales variables (croissance réelle du PIB, taux d'intérêt réel et autres flux créateurs d'endettement reconnus) restent au niveau de projection précédente.

Graphique 8. Tunisie — Viabilité de la dette publique : tests de limites 1/
(Dette publique en % du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données du bureau du pays et estimations des services.
 1/ Les zones sombres représentent les données réelles. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi-écart type. Les figures des encadrés représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans la référence et le scénario présentés. On voit aussi la moyenne historique sur 10 ans de la variable.
 2/ Les chocs permanents d'un quart d'écart type appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.
 3/ Une dépréciation unique de 30% et de 10% du choc du PIB sur les passifs conditionnels se produit en 2006, la dépréciation réelle étant définie comme la dépréciation nominale (mesurée par la baisse en pourcentage de la valeur en dollars de la monnaie locale) moins l'inflation intérieure (sur la base du déflateur du PIB)

Tunisie — Relations avec le FMI

Au 31 mars 2006

I. **Statut** : Date d'admission au FMI : 14/04/1958; Article VIII

II. Compte des ressources générales:	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentages de la quote-part</u>
Quote-part	286,50	100,0
Avoirs du FMI en monnaie tunisienne	266,28	92,94
Position de réserve au FMI	20,25	7,07

III. Département des DTS:	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Allocation cumulative nette	34,24	100,0
Avoirs	1,35	3,93

IV. **Encours des achats et des prêts:** Néant

V. **Accords financiers:**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
MEDC	25/07/1988	24/07/1992	207,30	207,30
Accord de confirmation	04/11/1986	31/05/1988	103,65	91,00

VI. **Projections des obligations envers le FMI:** (en millions de DTS; sur la base de l'utilisation des ressources à ce jour et du montant actuel des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal					
Commissions/ intérêts	0,85	1,14	1,14	1,14	1,14
Total	<u>0,85</u>	<u>1,14</u>	<u>1,14</u>	<u>1,14</u>	<u>1,14</u>

Dispositions de change et régime des changes

La Tunisie a accepté les obligations découlant de l'article VIII Sections 2a),3 et 4 à compter du 6 janvier 1993. Son régime de change est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, hormis que la Tunisie maintient en place a) une pratique de taux de change multiple découlant des garanties de taux de change accordées aux banques de développement avant août 1988, qui expireront automatiquement lorsque les engagements existants arriveront à échéance et b) certaines restrictions relatives à l'Irak et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à appliquer conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces restrictions sont assujetties à l'approbation du FMI conformément à la décision 144 (52/51).

Depuis le 1^{er} mars 1994, les taux du marché sont déterminés sur un marché des changes interbancaires. Le 20 avril 2006, le taux interbancaire du dinar vis-à-vis du dollar EU était de 1,3360 DT pour 1 dollar EU, soit l'équivalent de 1,943 DT pour 1 DTS.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec la Tunisie ont lieu selon le cycle de 12 mois. Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Tunis du 16 juin au 1^{er} juillet 2004 et les consultations ont été achevées par le Conseil d'administration le 27 octobre 2004.

Assistance technique

31 janvier–4 février 1996 : Département des finances publiques — évaluation de l'impact sur les revenus de l'Accord d'association avec l'UE.

31 mars–4 avril 1997 : Département des statistiques — introduction de nouveaux principes méthodologiques conformes à la cinquième édition du *Manuel de balance des paiements*.

9–12 septembre 1998: Département de la monnaie et des changes — gestion monétaire et évolution du marché monétaire.

11–21 mai 1999 : Département des statistiques — comptabilité nationale trimestrielle.

13–18 mai 1999 : Département des statistiques — NSDD.

12–15 octobre 1999 : Département de la monnaie et des changes — pratiques de gestion de la dette.

17–27 octobre 2000 : Département des statistiques — comptabilité nationale trimestrielle.

25–31 octobre 2002. Département des statistiques — finalisation des métadonnées de la NSDD.

17–21 décembre 2001 : Département de la monnaie et des changes —gestion de la liquidité de la banque centrale.

12–19 décembre 2003 : Département juridique — LBC/FT.

18–19 mai 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Évaluation des besoins en assistance technique.

1–15 juillet 2004 : Département des statistiques — Statistiques des finances publiques.

24 janvier–5 février 2005 : Département des finances publiques — politique fiscale.

7–22 avril 2005 : Département des finances publiques — RONC, Module données.

8–21 septembre 2005 : Département des finances publiques — administration fiscale.

16–31 janvier 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — actualisation du PESF (mission 1).

27–31 mars de 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — actualisation du PESF (mission 2).

Représentant résident : Aucun

TUNISIE — RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA BANQUE MONDIALE

(au 31 mars 2006)

1. Le portefeuille de la Banque mondiale en Tunisie compte au total 16 opérations en activité et 117 prêts clos dont 10 crédits de l'Association internationale de développement pour un montant total de 75,2 millions de dollars EU, déduction faite des annulations. Les engagements cumulés nets représentent 5,1 milliards de dollars EU. Sur ce total, 3,4 milliards de dollars EU ont été remboursés. Les 16 opérations d'investissement en cours représentent un montant d'engagements net d'environ 0,8 milliard de dollars EU.
2. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie d'aide-pays (Country Assistance Strategy — CAS) le 3 juin 2004. Elle vise à aider le gouvernement tunisien à relever trois défis majeurs : a) améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement d'un secteur privé plus compétitif et plus intégré sur le plan international et renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne; b) développer les qualifications et l'aptitude à l'emploi des diplômés et de la main-d'œuvre en général dans une économie basée sur le savoir et c) améliorer la qualité des services sociaux grâce à une plus grande efficacité des dépenses publiques.
3. Les prêts de la Banque mondiale se composent d'investissements à long terme dans le financement de l'infrastructure et du secteur social et de prêts en faveur de la politique de développement visant à soutenir les réformes sectorielles et macroéconomiques. Parmi les prêts les plus récents, on compte un Projet d'approvisionnement en eau en milieu urbain (38 millions de dollars EU) que le Conseil a approuvé le 17 novembre 2005 et un prêt d'ajustement à la compétitivité économique — ECAL IV (150 millions de dollars EU) approuvé par le Conseil le 9 juin 2005. Un projet du FEM, le Programme africain relatif aux stocks de pesticides obsolètes pour la Tunisie (4 millions de dollars EU) a aussi été approuvé le 8 septembre 2005.
4. Les préparatifs se poursuivent pour les projets qui suivent : le deuxième Projet d'appui à la réforme de l'enseignement supérieur (140 millions de dollars) qui sera examiné par le Conseil en juin 2006; le projet d'assainissement de Tunis Ouest (60 millions de dollars EU) et le Projet de gestion intégrée des déchets municipaux (20 millions de dollars EU) qui seront tous deux présentés à l'examen du Conseil au cours de l'exercice 2007. Ce dernier projet est le premier de ce type en Tunisie et il inclura, dans le cadre d'un projet d'investissement de la Banque mondiale, un volet sur la réduction d'émission de carbone et offrira une assistance pour aider à l'accès au marché mondial émergent du financement du carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.
5. Bien que la qualité du portefeuille soit satisfaisante, la lourdeur des procédures de passation des marchés et la lenteur de la mise en œuvre des projets — notamment dans le domaine du développement rural — affectent les résultats du portefeuille. Un examen de la performance du portefeuille-pays (CPPR) a été réalisé en mai 2005 qui insistait sur les questions de passation des marchés. Un plan d'action a été formulé en vue de remédier aux

principales contraintes identifiées; il est en cours de mise en œuvre conjointement par la Banque mondiale et des équipes homologues.

6. Parmi les récents travaux analytiques figurent des études sur les problèmes de l'emploi, les tendances en matière de pauvreté, la participation du secteur privé dans l'infrastructure, la gestion de la dette publique et le tourisme. Un examen de la politique de développement a été préparé en 2003 en vue d'évaluer les grands défis que devra relever la Tunisie et de déterminer les mesures à prendre en priorité. Cet examen jette les bases analytiques d'une nouvelle stratégie d'aide-pays et il est destiné à éclairer la réflexion des autorités sur le prochain plan quinquennal (2007–2011). À noter aussi parmi les travaux récents une Évaluation de la responsabilité financière et de la passation des marchés du pays, un Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC), Module audit et comptabilité ainsi que les travaux analytiques dans des secteurs particuliers tels que l'éducation, la santé et l'agriculture. Une actualisation du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisée conjointement avec le FMI et vient d'être achevée. Une stratégie sur l'éducation et la formation ainsi qu'une évaluation du climat d'investissement (ICA) sont en cours, ainsi que trois études sous-régionales sur le Maghreb (couvrant la Tunisie, le Maroc et l'Algérie). Ces études portent sur : i) le secteur des textiles et du vêtement et l'impact du démantèlement de l'Accord multifibre, ii) la diversification économique et iii) une étude sous-régionale sur l'intégration économique régionale du Maghreb et sur le lien qui existe entre les réformes des secteurs des services et les résultats économiques de la région. Les futurs travaux incluront une étude sur la libéralisation des services et la compétitivité des exportations.

7. En outre, la Banque mondiale offre régulièrement une assistance technique relative à des questions telles que la gestion de la dette publique, la budgétisation basée sur les résultats, la promotion de l'économie basée sur le savoir et l'analyse de la productivité. La Banque offre également un soutien pluriannuel sur les questions de l'emploi et du marché du travail dans le cadre d'un travail programmatique économique et sectoriel.

Tunisie — Relations financières avec la Banque mondiale
(au 31 mars 2006)

	Total des engagements, net							Solde non-décaissé
(en millions de dollars EU)								
Opérations de prêts de la BIRD								
117 prêts clos ^{1/}	4,250.9							
16 prêts en activité								
-MP substances menaçant l'ozone	3.8							0.26
-Services de soutien agricole	18.1							14.66
-Projet d'investissement secteur de l'eau	103							28.83
-FEM gestion des zones protégées	5.1							4.13
-Patrimoine culturel	17							18.87
-Éducation PAQSET I	99							11.98
-Investissements secteur des transports II	37.6							29.79
-Dév. zones montagneuses et forestières NO	34							35.16
-Développement municipal III	78.4							42.63
-Développement des exportations II	35.8							30.67
-Éducation PAQSET II	130.3							94.87
-Développement du secteur des TIC	13.1							10.99
-ECAL IV	150							70.41
-FEM prog/ind. efficacité de l'énergie	8.5							7.27
-FEM Golfe de Gabes	6.3							5.67
- Approvisionnement en eau en milieu urbain	38.0							37.6
Total prêts actifs	778.1							443.8
Remboursements ^{2/}	3449.08							
Encours de la dette ^{2/}	1595.0							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) ^{3/}								
Engagements	202	75.9	252.5	112.4	166.3	163.1	38.0	
Décaissements	147.1	174.6	226.7	142.5	238.6	119.4	163.3	
Service de la dette	246.5	223.1	229.8	258.0	305.1	303.1	208.4	
Principal	163.1	146.3	149.6	175.9	224.8	230.5	165.9	
Intérêts ^{5/}	83.4	76.8	80.2	82.1	80.3	72.6	42.5	
Transfert net ^{6/}	-99.4	-48.5	-3.1	-115.5	-66.5	-183.7	-45.1	

1/ Moins annulations, inclut les prêts à l'ajustement, n'inclut pas les garanties.

2/Au 31 mars 2006

3/ L'exercice débute le 1er juillet et se termine le 30 juin.

4/Ne comprend pas la garantie de 184 millions de dollars EU du projet de production d'électricité Jorf Lasfar.

5/ Commissions comprises.

6/ Correspond aux décaissements moins le service de la dette.

TUNISIE — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. Dans l'ensemble, les données économiques et financières disponibles sont suffisantes pour la surveillance et sont généralement communiquées au FMI de façon régulière et en temps utile. La plupart de ces données sont également mises à la disposition du grand public. La Tunisie a souscrit à la NSDD en juin 2001 et ses métadonnées sont affichées au tableau d'affichage des normes de diffusion des données. Un RONC sur les données est en cours de préparation, à la suite d'une mission qui s'est déroulée en avril 2005.

Secteur réel

2. La couverture dans *SFI* des données relatives à l'évolution du secteur réel est satisfaisante et la plus grande partie des données sont communiquées en temps voulu, même si les indices des prix et du volume des exportations et des importations sont communiqués avec un long retard. Il conviendrait que les statistiques de l'emploi, du chômage et des rémunérations soient recueillies et communiquées de manière plus fréquente.

3. Les données sur le PIB par secteur économique sont diffusées aux prix courants et constants. Bien que le *Système de comptabilité nationale 1968* (SCN 1968) soit dans l'ensemble respecté, un certain nombre d'éléments conceptuels du *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993) ont été mis en œuvre (notamment les comptes du secteur institutionnel et les estimations de l'économie non comptabilisée). Les travaux sont en cours en vue d'une adoption complète du *SCN 1993*. Les techniques statistiques sont adéquates pour la comptabilité annuelle mais elles doivent être affinées pour les estimations trimestrielles. Les données de source pour la comptabilité nationale trimestrielle pourraient être davantage diversifiées pour améliorer la couverture. Actuellement, on utilise pour les séries à prix constants une année de référence périmée (1990). Une nouvelle série, utilisant 2000 comme année de référence, devrait être publiée dans un avenir proche.

Finances publiques

4. Outre les informations communiquées dans la NSDD, les données des finances publiques sont recueillies par les services du FMI pendant la mission de consultation au titre de l'article IV. En ce qui concerne les données à publier, les données de trésorerie des statistiques de finances publiques jusqu'en 2005 ont été publiées dans l'*Annuaire de statistiques finances publiques de 2005*. Elles portent sur les opérations budgétaires et les opérations consolidées de l'administration centrale. La Tunisie ne communique pas de données mensuelles ou trimestrielles aux fins de publication dans *SFI*.

Balance des paiements

5. Les statistiques de la balance des paiements (BDP) et de la position extérieure globale (PEG) sont établies par la Banque centrale de Tunisie (BCT) conformément à la méthodologie de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques de la BDP sont préparées trimestriellement et celles de la PEG annuellement, conformément aux prescriptions de la NSDD. Toutefois, la Tunisie ne communique pas les

données trimestrielles aux fins d'une rediffusion dans les publications du FMI. La BCT diffuse des statistiques mensuelles préliminaires, principalement préparées à partir des règlements bancaires avec les non-résidents. Les statistiques de la BDP sont en général adéquates pour la surveillance annuelle, bien qu'il soit souhaitable que le compte financier soit davantage détaillé. Cependant, la récente mission de RONC a noté que les envois de fonds des ouvriers tunisiens à l'étranger sont classés au poste des revenus au lieu du poste des transferts courants, et que les recettes réinvesties des investissements directs étrangers ne sont pas enregistrées dans la balance des paiements. En sa qualité de membre adhérent à la NSDD, la Tunisie communique depuis juin 2001 les données sur ses réserves de change conformément aux directives opérationnelles du formulaire de *Déclaration des réserves internationales et de liquidité internationale* (formulaire de déclaration des réserves).

Statistiques monétaires et financières

6. Les statistiques monétaires recueillies par la BCT reposent dans l'ensemble sur le *Guide des statistiques monétaires et bancaires dans les statistiques financières internationales de 1984*. Les statistiques monétaires de la Tunisie satisfont aux obligations de la NSDD. Toutefois, elles peuvent encore être améliorées. Par exemple, les créances des banques sur le reste du secteur intérieur (autre que l'administration centrale et les sociétés financières) ne sont pas complètement sectorisées ; l'or monétaire est valorisé à un prix fixe et les intérêts accumulés sur les dépôts ne sont pas inclus dans l'encours de la valeur de ces dépôts. La BCT a lancé un plan destiné à migrer vers la technologie recommandée dans le *Manuel des statistiques monétaires et financières* (2000).

TUNISIE — TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
AU 27 AVRIL 2006

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Mars 2006	6/4/06	Q	Q	Q
Avoir de réserves de change et passifs de réserve des autorités monétaires ¹	Mars 2006	Avr. 2006	M	M	M
Réserves/Monnaie centrale	Mars 2006	14/4/06	M	M/V	M
Monnaie au sens large	Fév. 2006	14/4/06	M	M/V	M
Bilan de la Banque centrale	Mars 2006	14/4/06	M	M/V	M
Bilan consolidé du système bancaire	Fév. 2006	14/4/06	M	T	T
Taux d'intérêt ²	Mars 2006	14/4/06	Q	Q	Q
Indice des prix à la consommation	Juillet 2004 Sept 2004 Oct 2005	Août 2004 Oct 2005	M	M/V	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration générale ⁴					
Recettes, dépenses solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Sept 2005		M	M	M
Encours de la dette de l'administration centrale et de la dette garantie par l'administration centrale ⁵					
Solde du compte courant extérieur	T1 2004	Avr 2004	T	T/V	T
Exportations et importations de biens et de services					
PIB/PNB	T4 T1 2003 2005	Avr 2004 Août 2005	T	T/V	T
Dette extérieure brute	T4 2003	Avr 2004	T	V	T

¹ Inclut les actifs de réserve engagés ou grevés d'une autre manière de même que les positions dérivées nettes.

² A la fois déterminés par le marché et par l'administration, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les effets et les obligations

³ Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴ L'administration générale inclut l'administration centrale (fonds budgétaire, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵ Inclut la composition en monnaies et en échéances.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I); et non disponible (ND).

PROGRAMME DE TRAVAIL

I. Consultations au titre de l'article IV

Visite des services

Octobre 2006.

Discussions des consultations au titre de l'article IV

Début 2007.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la Tunisie
Réunion du Conseil d'administration
24 mai 2006

Cette déclaration apporte des informations sur l'évolution de la situation depuis la diffusion du rapport des services du FMI (SM/06/162) et ne modifie pas les grandes lignes de l'évaluation présentée dans ce rapport. Les autorités tunisiennes ont récemment annoncé que (a) l'amendement de la loi bancaire a été promulgué et la nouvelle loi relative à la banque centrale a été approuvée par le Parlement et (b) conformément aux recommandations du FMI, elles entendent utiliser les deux tiers du produit de la privatisation partielle de *Tunisie Télécom* (2,3 milliards de \$) pour amortir des obligations de dette extérieure — dans des proportions nettement plus importantes que supposé dans le rapport des services du FMI.

Impact sur les projections macroéconomiques des remboursements de dette plus élevés :

Les projections de la dette extérieure totale sont revues à la baisse d'environ 2-2½ points de PIB à compter de 2007 (les remboursements supplémentaires sont censés avoir lieu pour l'essentiel en 2007). De ce fait, le ratio dette extérieure/PIB tomberait de 68 % en 2005 à 47½ % en 2011.

Les projections de la dette publique sont revues à la baisse dans les mêmes proportions. De ce fait, le ratio dette publique/PIB tomberait de 59 % en 2005 à 43 % en 2011.

Les projections des réserves internationales sont revues à la baisse d'un montant équivalent. Le taux de couverture des importations (biens et services, hors revenus des facteurs) se stabilise un peu au dessus de 5 mois à moyen terme.

Il n'y a pas d'effet appréciable sur le déficit de l'administration centrale, ni sur le solde extérieur courant. En fait, la diminution des charges d'intérêt sur la dette publique extérieure est largement compensée par la diminution des entrées de réserves internationales.

Il n'y a pas d'effet sur les grands agrégats monétaires, puisque le produit de la privatisation était de toute manière censé être stérilisé.

Tableau 1. Tunisie : projections révisées, 2005-11

	Est.	Proj.					2011
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	(en % du PIB, sauf indication contraire)						
<u>Nouvelles projections</u>							
Total de la dette extérieure	67.9	64.1	58.4	56.2	53.3	50.3	47.5
Total de la dette publique	59.0	55.8	51.3	49.3	47.1	45.0	42.9
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU, f.d.p)	4.4	6.4	6.1	6.9	7.5	8.0	8.4
<i>En mois d'importations de B&S, h.r. f.</i>	3.7	5.0	4.6	5.0	5.1	5.2	5.1
<u>Projections initiales</u>							
Total de la dette extérieure	67.9	64.3	61.0	58.6	55.6	52.4	49.5
Total de la dette publique	59.0	56.1	53.9	51.8	49.4	47.1	44.9
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU, f.d.p)	4.4	6.5	6.9	7.7	8.3	8.8	9.2
<i>En mois d'importations de B&S, h.r. f.</i>	3.7	5.1	5.2	5.6	5.7	5.7	5.6

Sources : données communiquées par les autorités tunisiennes et estimations et projections des services du FMI.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) No. 06/62
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
8 Juin 2006

Fonds monétaire international
700 19th St, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2006 au titre de l'article IV avec la Tunisie

Le 24 mai 2006, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie¹.

Informations générales

Au cours de la dernière décennie, les réformes axées sur le marché et des politiques macroéconomiques prudentes ont permis à la Tunisie d'enregistrer l'une des meilleures performances économiques de la région. Les autorités ont géré la souplesse du régime de change dans un contexte où les flux de capitaux extérieurs étaient restreints. L'ouverture vers l'extérieur a été l'une des principales composantes de la stratégie de développement de la Tunisie, notamment moyennant l'accord d'association avec l'Union européenne signé en 1995. Les réformes structurelles progressives, associées à une politique de change souple depuis 2000, ont étayé la compétitivité et la croissance des exportations.

¹Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient, avec les responsables nationaux, de la situation et de la politique économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

L'économie tunisienne continue de faire preuve de résistance et les perspectives sont favorables. La croissance réelle du PIB est restée relativement robuste en 2005 et le déficit du compte des transactions courantes s'est sensiblement rétréci malgré les conditions agricoles défavorables, l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements et une demande qui reste tiède en Europe. La croissance devrait s'accélérer en 2006 avec la reprise de la production agricole et la solidité confirmée des services et de la production industrielle. Bien que l'accroissement des entrées de fonds financiers présente un défi pour la politique monétaire, l'orientation macroéconomique actuelle reste appropriée et l'inflation contenue.

Le ratio de la dette extérieure au PIB est resté pratiquement inchangé en 2005, à 68 %, mais il devrait sensiblement chuter en 2006 grâce à une croissance élevée et au produit substantiel des privatisations.

Le déficit de l'administration centrale s'est quelque peu creusé en 2005 (pour atteindre 3,2 % du PIB, à l'exclusion des dons et des recettes de privatisation) à cause de l'impact sur les subventions des prix élevés du pétrole, mais il devrait revenir à 3 % en 2006. Les autorités continuent à relever les prix du pétrole au détail. Du côté des recettes, elles entreprennent des réformes de la politique et de l'administration fiscales. L'objectif à moyen terme consiste à ramener la dette publique de 59 % du PIB à moins de 50 %.

Les indicateurs du secteur bancaire se sont améliorés en 2005. La part des prêts improductifs dans le total des prêts a sensiblement baissé (à environ 21 %) et le provisionnement a quelque peu augmenté. Bien qu'elles n'aient pas des proportions systémiques, les vulnérabilités du secteur bancaire accroissent le coût du capital et entravent la réforme macroéconomique. La récente actualisation du PESF devrait contribuer à affiner la stratégie de réforme des autorités.

À moyen terme, les autorités entendent atteindre le niveau de vie des pays à marché émergent de l'OCDE et transformer la structure économique de la Tunisie pour absorber l'offre de main-d'œuvre spécialisée en croissance rapide. Pour cela il faudra : i) renforcer le secteur financier en trouvant le plus rapidement possible une solution au niveau élevé de créances douteuses; ii) faire progresser les réformes de politique macroéconomique; iii) améliorer le climat d'investissement et iv) accroître la souplesse du marché du travail.

La Tunisie continue d'améliorer la qualité et la diffusion des données statistiques et accroît la transparence de ses politiques économiques. Elle a publié tous les documents du Conseil d'administration et les déclarations des missions des services au cours des années passées et entend publier le Rapport des services pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV et les documents des Questions générales.

Évaluation du Conseil d'administration

Les notes d'information au public (NIP) sont diffusées : a) à la demande du pays membre, à l'issue des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif étant de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de leur évaluation par le FMI; et b) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration, et sur décision de celui-ci.

Tableau 1. Tunisie — Principaux indicateurs économiques, 2001–2006

(Quote-part : 286.5 millions de DTS)

(Population: 9.9 millions; 2004)

(PIB par habitant : 2 838 \$EU; 2004)

(Taux de pauvreté : 41 %, 2000)

(Principales exportations : textiles, biens électroniques et mécaniques, tourisme; 2004)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
					Est.	Proj.
Production et prix						
					(Variation annuelle en pourcentage)	
PIB réel (prix du marché)	4.9	1.7	5.6	6.0	4.2	5.8
Prix à la consommation (fin de période)	3.0	1.8	4.4	1.2	3.9	3.0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	1.9	2.8	2.8	3.6	2.0	3.0
Investissements et épargne						
					(En pourcentage du PIB)	
Formation brute du capital	27.9	25.7	25.1	24.2	23.9	24.1
<i>dont : non public</i>	20.1	18.2	17.9	17.2	17.4	18.0
Épargne nationale brute	23.7	22.2	22.2	22.2	22.7	22.7
<i>dont : non public</i>	18.7	17.4	18.2	17.7	19.1	19.4
Finances publiques						
					(En pourcentage du PIB)	
Recettes (dons inclus)	24.3	24.8	23.9	24.1	24.2	23.9
Dépenses	27.8	27.8	27.0	26.8	27.2	26.7
Solde budgétaire (dons inclus)	-3.5	-3.1	-3.2	-2.6	-3.0	-2.8
Solde primaire (dons inclus)	-0.4	0.0	-0.4	0.2	-0.1	0.0
Total dette de l'État	62.7	61.5	60.4	59.7	59.0	56.1
Secteur monétaire						
					(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)	
Crédits au secteur privé	10.3	6.7	4.6	5.3	7.5	6.9
Monnaie centrale	18.3	1.8	5.5	12.2	21.9	10.4
Monnaie au sens large	11.3	5.2	6.3	10.3	10.8	10.4
Vélocité de la monnaie au sens large	1.7	1.6	1.7	1.6	1.6	1.5
Taux des bons du Trésor sur 3 mois (moy. pour la pér., en %) 1	6.3	6.2	N/A	N/A	5.1	...
Secteur extérieur						
					(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	
Exportations de biens (en \$EU, variation en pourcentage)	13.6	3.4	17.1	20.6	8.4	4.5
Importations de biens (en \$EU, variation en pourcentage)	11.2	-0.2	14.7	17.6	2.8	6.0
Balance commerciale des marchandises	-11.8	-10.1	-9.1	-8.7	-6.8	-7.6
Compte courant, transferts officiels exclus	-4.2	-3.5	-2.9	-2.0	-1.3	-1.4
Compte courant, transferts officiels inclus	-3.9	-3.2	-2.7	-1.6	-0.9	-1.0
Investissements directs étrangers	2.2	3.6	2.1	2.1	2.5	9.5
Total dette extérieure	65.8	67.6	67.2	67.8	67.9	64.3
Réserves brutes (en millions de dollars EU)	2.0	2.3	3.0	4.0	4.4	6.5
En mois d'imp. de biens et de services de l'année suiv.	2.3	2.7	3.0	3.5	3.7	5.1
En % de la dette ext. à court terme (base de l'échéance rest.)	55.3	54.7	63.6	75.6	91.8	115.5
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (en millions de dollars EU)	20.0	22.4	26.7	29.2	27.3	29.1
Taux de chômage (en %)	15.1	15.3	14.5	14.2	14.3	13.9
Importations nettes de produits pétroliers (en millions de \$ EU)	275.0	221.7	328.8	407.1	393.4	425.0
Monnaie locale pour un dollar EU (moyenne de la période)	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3	...
Taux de change effectif réel (moyenne ann., variations en %)	-2.4	-0.2	-5.0	-3.4	-4.5	...
Indice de la bourse 2/	1267.0	1119.2	1250.2	1331.8	1615.1	1866.9

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Il n'y avait pas de dette publique à court terme en cours en 2003, 2004 ou à la fin de 2005. 2005 renvoie à octobre.

2/ TUNINDEX. (1000 = 1/4/1998). Données de 2006 du 7 avril 2006.

Déclaration de MM. Mirakhor et Rouai sur la Tunisie
Réunion 06/49 du Conseil d'administration
24 mai 2006

Nous remercions les services du FMI pour leur rapport clair et concis sur les consultations de 2006 au titre de l'article IV et les analyses pertinentes qui l'étayent, ainsi que pour la mise à jour très équilibrée de l'évaluation de la stabilité du secteur financier. Des documents complémentaires — le rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le RONC sur la diffusion des données, et une évaluation détaillée de l'observation des principes de Bâle — seront publiés d'ici peu. Les autorités tunisiennes remercient le FMI pour l'efficacité de son soutien ainsi que pour le travail et les conseils de politique économique de ses services, et rendent hommage à la contribution des administrateurs au resserrement continu des relations entre le FMI et la Tunisie.

Ainsi que l'indique le rapport des services du FMI, la Tunisie continue de bénéficier des conditions de stabilité macroéconomique qu'elle a mises en place, et les années récentes ont montré que le pays a suffisamment consolidé son économie pour que celle-ci puisse résister aux chocs extérieurs. Cette résilience a été illustrée en 2005 par la nouvelle réduction du déficit extérieur courant, ramené à 1,3 % du PIB, et par le fait que le déficit budgétaire a peu augmenté — malgré l'envolée des prix internationaux du pétrole — pour s'établir à 3,2 % du PIB. Les autorités tunisiennes sont résolues à défendre ces gains de stabilité chèrement acquis et ont engagé pour ce faire une stratégie énergétique globale qui inclut, entre autres, des hausses des prix au détail du pétrole sur le marché intérieur (déjà relevés à cinq reprises depuis 2005), une politique volontariste visant à encourager l'utilisation des énergies alternatives et renouvelables, l'obligation d'effectuer des audits dans le secteur industriel pour promouvoir l'efficacité énergétique, et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation du public à l'importance des économies d'énergie et au coût budgétaire des politiques de subvention des produits énergétiques.

La stabilité macroéconomique sera préservée, mais le rapport des services du FMI fait valoir à juste titre qu'il faut accélérer les réformes pour engager l'économie sur une trajectoire de croissance plus rapide afin de faire reculer le chômage et de relever suffisamment le revenu par habitant pour combler, dans les dix ans qui viennent, l'écart qui sépare encore la Tunisie des pays membres de l'OCDE aux revenus les moins élevés. Ainsi que le précise le rapport des services du FMI, il faut pour cela rehausser d'au moins 1 à 1,5 point le taux de croissance atteint ces dernières années. Conscientes du défi que cela représente, les autorités ont mis au point une stratégie de croissance à moyen terme qui est bien résumée dans l'encadré 2 du rapport des services du FMI. Celle-ci met l'accent sur la libéralisation progressive du compte de capital — en consultation avec le FMI et selon les modalités précisées dans le document consacré aux questions générales — et sur la mise en œuvre, avec l'appui de la Banque mondiale, d'un programme de réformes axé sur le secteur privé. Les autorités tunisiennes et les services du FMI s'accordent à penser que, dans l'immédiat, le succès de cette stratégie passe par l'approfondissement de la réforme du secteur bancaire et l'amélioration des indicateurs de la dette.

Les autorités estiment que l'existence d'un système financier solide est une condition essentielle de l'accélération de la croissance et un préalable à l'intégration harmonieuse du pays dans l'économie mondiale. Ces dernières années, la réforme du secteur financier s'est

inscrite dans le cadre des recommandations du PESR 2002, et le tableau 1 de l'évaluation de la solidité du secteur financier précise les suites qui leur ont été données. Par ailleurs, les amendements apportés en 2006 aux lois sur le secteur bancaire et sur la banque centrale, de même que la législation sur la sécurité financière adoptée en 2005, prévoient des mesures visant à renforcer la culture du crédit, à améliorer la transparence et la gouvernance et à renforcer les droits des créanciers ainsi que la réglementation et le contrôle bancaires. Les autorités ont pris également une série de mesures correctives en réponse à l'impact négatif que les attentats terroristes de 2001–02 et quatre années consécutives de sécheresse ont eu sur le secteur bancaire. En particulier, la banque centrale a interdit aux établissements de crédit de distribuer des dividendes en 2005 et 2006 si leurs provisions étaient insuffisantes, et elle leur a imposé de porter d'ici 2009 leur ratio de provisionnement à 70 % pour toutes les créances compromises, quelles que soient les garanties existantes. Les autorités ont décidé aussi que les provisions bénéficieraient d'une déductibilité fiscale totale et ont simplifié les procédures juridiques régissant la réalisation des garanties. En conséquence, les indicateurs de solidité financière des banques commerciales se sont nettement améliorés. Les autorités sont confiantes que le processus de renforcement du système financier se poursuivra, mais elles reconnaissent néanmoins que l'accélération de la réforme du secteur financier permettrait d'accélérer aussi la mise en œuvre de leur stratégie de croissance à moyen terme. Pour mieux identifier les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et arrêter les modalités d'une accélération des réformes, elles ont demandé la mise à jour du PESR 2002. Les autorités souscrivent aux grandes lignes des recommandations des services du FMI, qui proposent notamment d'abaisser le ratio des créances compromises au total des prêts, de renforcer la gestion et la gouvernance des banques qui relèvent encore de l'État et d'accélérer la restructuration des créances bancaires sur le secteur du tourisme.

Les autorités reconnaissent que la dette extérieure est relativement élevée, comparée à celle d'autres économies de marché émergentes bénéficiant d'une cote de crédit similaire. Pour réduire ce facteur de vulnérabilité, elles ont décidé d'affecter 1,6 milliard de dollars, soit les deux tiers du produit de la privatisation partielle de Tunisie Télécom, aux opérations de réduction de la dette. Une fois ces opérations achevées, les indicateurs de la dette et la position extérieure du pays afficheront une amélioration notable. Les autorités estiment que la poursuite de l'assainissement des finances publiques, étayée par la réforme fiscale en cours, contribuera également à l'amélioration des indicateurs de la dette. Plusieurs décisions ont été annoncées récemment dans ce domaine, telles que l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés, ramené de 35 % à 30 %, la diminution du nombre de taux de TVA, qui passe de 4 à 3, et une série d'initiatives destinées à moderniser l'administration fiscale.

Les services du FMI et les autorités ont évoqué aussi d'autres priorités de la politique économique, telles que les mesures à prendre pour assouplir davantage le marché du travail et améliorer le climat des affaires et de l'investissement. Le document du FMI consacré aux questions générales rend compte de ces discussions et présente des conclusions intéressantes.

Enfin, après une large consultation des parties prenantes, les autorités ont entrepris de finaliser leur stratégie pour la période 2007–2016. Leurs principaux objectifs sont de ramener le chômage à 10 % et de doubler le revenu par habitant d'ici à 2016. Les services du FMI auront l'occasion de rendre compte au Conseil des progrès accomplis dans ce sens.